

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 45 (1960)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81, Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mai 1960 — 45^e année — Paraît chaque mois

5

**Union suisse des Caisses de crédit mutuel
système Raiffeisen**

Convocation

**à la 57^e assemblée ordinaire
des délégués**

**lundi 23 mai 1960, à 09.00 heures,
dans la Salle de fête de la Foire suisse
à Bâle**



ORDRE DU JOUR :

- | | | |
|---|---|--|
| 1. Allocution du président de l'Union . | G. Eugster, D ^r vét.,
ancien conseiller
national | 6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan
au 31 décembre 1959 et la répartition du bénéfice |
| 2. Désignation de quatre scrutateurs | | 7. Elections statutaires ordinaires (pour la période 1960-1964) : |
| 3. Rapport sur l'activité de l'Office de
revision et sur la situation des Caisses
affiliées | I. Egger,
directeur | a) du Conseil d'administration de 11 membres et de son
président |
| 4. Présentation des comptes et bilan de
1959; rapport sur l'activité de la Caisse
centrale | P. Schwager,
directeur | b) du Conseil de surveillance de 5 membres et de son président |
| 5. Rapport et propositions du Conseil de
surveillance | | 8. Conférence de M. le conseiller national E. Boerlin, chef
du Département cantonal des finances de Bâle-Campagne,
sur « L'intégration européenne, chemin vers la consolidation
de l'économie » |
| | | 9. Discussion générale |

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix. »

Saint-Gall, le 31 mars 1960.

Au nom du Conseil d'administration
Le président : G. Eugster.

Bienvenue à Bâle

C'est avec satisfaction que nous avons appris la décision de l'organisation Raiffeisen suisse de tenir, cette année, ses assises annuelles à Bâle, les 22 et 23 mai prochains.

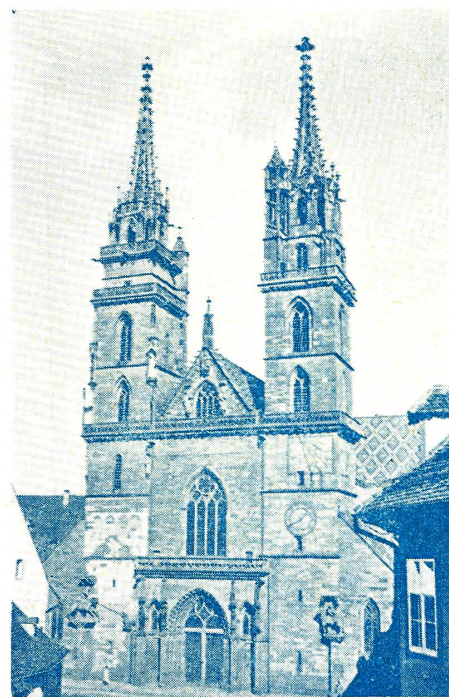
Nous nous ferons un plaisir d'accueillir en nos murs les délégués de votre Union qui compte aujourd'hui plus de 1000 Caisses d'épargne et de crédit et dont l'activité consiste à rendre de précieux services avant tout aux classes moyennes de la paysannerie et de l'artisanat. Dans le domaine de l'économie nationale, votre organisation joue un rôle des plus importants et mérite la considération générale.

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville adresse la plus cordiale bienvenue aux raiffeisenistes suisses et souhaite que cette assemblée annuelle des délégués remporte un plein succès.

*Le président du Conseil d'Etat
du canton de Bâle-Ville :*

A. SCHALLER

La cathédrale



Avant-propos sur le Congrès

L'an dernier, les raiffeisenistes suisses avaient tenu leurs assises à Zurich, où ils avaient été accueillis avec un empressement chaleureux dont ils ont gardé le meilleur des souvenirs. Ils se réuniront cette année à **Bâle**, deuxième ville de Suisse avec ses 225 000 habitants, la grande métropole du nord-ouest de la Suisse, où ils s'étaient déjà rencontrés en 1941 et en 1952. L'excellente tradition se poursuit qui veut que le congrès ait lieu alternativement dans les différentes régions du pays.

Une fois de plus, les congressistes témoigneront leur sympathie et apporteront leurs encouragements aux vaillants pionniers du raiffeisenisme bâlois dont le mouvement est en plein développement. Au cours des quelques études qui font suite à ces lignes, la vie animée de ce mouvement sera mise en relief en même temps que seront illustrées quelques caractéristiques de ce charmant coin de notre pays.

Le déroulement du Congrès restera bien dans la ligne des solennelles manifestations raiffeisenistes que furent les précédentes.

Le samedi 21 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des délégués est prévue dans la journée du dimanche. Les participants auront le plaisir de se familiariser déjà avec la ville enchanteresse, quoiqu'industrielle et commerciale, qui les recevra toute fleurie

dans ses parcs verdoyants, toute décorée dans ses bâtiments aux fenêtres avec encorbellements magnifiques, toute animée dans ses rues conduisant vers le fleuve qui fait d'elle un port de mer. Ils auront l'occasion même de faire connaissance avec les environs de la ville et la campagne au cours d'une excursion organisée en bateau et en car.

Mais en fin d'après-midi de ce dimanche 22 mai se tiendra déjà une première séance de travail, l'assemblée générale des délégués de la Coopérative de cautionnement de l'Union.

Pour clore cette journée du dimanche, les congressistes prendront part à la traditionnelle soirée de réception dans la grande salle des fêtes du Pavillon de la Foire suisse, pour laquelle le gracieux concours des meilleures sociétés artistiques et folkloriques de la ville est assuré. Son programme a été conçu de manière à créer une véritable ambiance patriotique qui permette la fraternisation entre participants venus de tous les coins du pays. Ce caractère d'union confédérale fera le charme de cette première et officieuse rencontre générale.

L'assemblée plénière des délégués se déroulera le lundi 23 mai, à 9 heures, également au Pavillon de la Foire suisse. La coutume étant établie, les délégués romands

trouveront sur les tables réservées les appareils écouteurs qui assureront l'audition simultanée des rapports en français — et en italien pour les Tessinois — pendant leur exposé en allemand, ce qui permettra un gain de temps fort précieux. Le programme se déroulera ainsi sans à-coup et dans une atmosphère sereine.

Après le message inaugural du président de l'Union et l'allocution du représentant du gouvernement bâlois aura lieu, conformément à l'ordre du jour statutaire, la présentation des rapports de la direction de l'Office de revision puis de la Caisse centrale de l'Union. Ces rapports exposant le développement et l'état actuel du mouvement Raiffeisen suisse ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre 1959, intéresseront les auditeurs. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière de l'heure présente. A la suite du rapport et des propositions du Conseil de surveillance, organe supérieur de contrôle, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et sur la répartition du bénéfice. Il sera proposé de distribuer un intérêt de 4 1/2 % aux parts sociales (4 % précédemment) et de verser un montant de 350 000 francs (Fr. 300 000.— a. p.) au fonds de réserve.

A l'ordre du jour figure encore cette année les élections, pour une nouvelle période de 1960 à 1964, des 11 membres du Conseil d'administration, des 5 membres du Conseil de surveillance, ainsi que des

deux présidents. La constitution de ces deux organes est actuellement la suivante : au Conseil d'administration, MM. G. Eugster, président (Thurgovie), A. Büchli, vice-président (Lucerne), J. Stadelmann, ancien directeur (Saint-Gall), F. Schneuwly (Fribourg), P. Schib (Argovie), S. Chevalley (Vaud), P. Ceppi (Tessin), E. Müller (Berne), P. Urfer (Neuchâtel), E. Ramu (Genève), J. Bloetzer (Valais) ; au Conseil de surveillance, MM. †A. Müller, président (Soleure), S. Michel, vice-président (Jura), J. Staub (Saint-Gall), M. Walkmeister (Grisons), R. Jacquod (Valais).

Le programme de l'assemblée sera encore corsé, cette année, par une conférence sur les problèmes d'actualité financière et économique, du conseiller d'Etat de Bâle-Campagne et conseiller national M. Boerlin, chef du département cantonal des finances, personnalité hautement appréciée et qui fait autorité en la matière.

Le programme général du Congrès 1960 a été conçu avec toute la minutie possible, de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Bâle. Sa régie en est assurée, comme à l'accoutumée, par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibérations et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de concilier le devoir et les agréments du voyage en profitant pleinement du temps disponible.

Nous donnons donc rendez-vous aux congressistes à Bâle les 22 et 23 mai prochains et leur souhaitons d'ores et déjà une cordiale bienvenue. Puissent les débats du Congrès se dérouler selon la tradition, dans la véritable ambiance raiffeiseniste et ces heureux contacts raffermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui unissent les membres de notre grande famille suisse.

Fx

sur l'échiquier européen présentait nombre de risques. Dans son caractère et dans sa structure, Bâle est restée une cité-Etat, avec tout ce que cela comporte d'avantages et de désavantages. Nonobstant l'hésitation des parties en cause, ces considérations diverses engagèrent Bâle à demander, en 1501, son admission au sein de la Confédération helvétique, avec laquelle elle entretenait déjà d'étroites relations économiques et politiques.

La nouvelle université et la prospérité que connaissait au XV^e siècle l'industrie du livre attirèrent à Bâle nombre de savants de renommée mondiale, tel Erasme de Rotterdam. Ils s'associèrent aux efforts des érudits de la cité rhénane et firent d'elle une métropole de l'humanisme, doctrine qui est demeurée jusqu'ici l'un des principaux traits de caractère de Bâle. L'humanisme ouvrit la voie à la Réforme religieuse que déclencha Jean Oecolampade en 1529. Cette révolution ne se fit pas sans dégâts, hélas, puisqu'elle entraîna la destruction et la perte des plus belles œuvres de l'art religieux que possédait Bâle.

En 1798, obéissant à la pression exercée par la France et se rendant aux raisons avancées par le grand maître des corporations, Pierre Ochs, la ville accepta les principes de la Révolution d'outre Jura. Par la suite, elle dut, à l'instar de la Confédération helvétique, se soumettre aux ordres de Napoléon.

Il va sans dire que les anciens rapports de sujétion des territoires campagnards (Bâle-Campagne) s'étaient modifiés avec le temps. La revision de la constitution entreprise en 1831 apportait certains avantages à la Campagne dont les représentants présentaient des revendications allant beaucoup plus loin. En 1833, les deux partis recoururent aux armes et la ville fut vaincue. Il s'ensuivit la division du territoire en deux demi-cantons : Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

Quelques décennies suffirent à la ville pour se remettre de la perte qu'elle avait essuyée. Clairvoyante, perspicace et douée d'esprit d'initiative, la population de Bâle recouvra sa prospérité économique. Le commerce, l'industrie et le développement des communications — 1844 marqua l'inauguration de la première ligne de chemin de fer — commencèrent à attirer nombre de personnes vers la ville, si bien que le chiffre de population quintupla en l'espace d'un siècle.

Avec sa Foire suisse d'échantillons, inaugurée en 1917, Bâle poursuit son antique mission de servir le commerce et les communications. L'Etat moderne que constitue la ville d'aujourd'hui maintient la tradition et possède la même force d'assimilation que

Bâle - Regard sur le passé

A l'époque celtique, il s'était fondé, à proximité du coude du Rhin, une colonie qui occupait le territoire nord du Grand-Bâle actuel. En l'an 44 av. J.-C., les Romains avaient établi un camp militaire à quelques lieues de la ville, à Augusta Raurica. C'est en l'an 374 de notre ère qu'un historien romain mentionne pour la première fois le nom de « Basilea ». A partir de 400 environ, elle est le siège d'un évêché, elle survit aux grandes invasions et fait figure de grande cité carolingienne à l'époque où les villes étaient rares.

Si Bâle a survécu à toutes les catastrophes dont elle eut à pâtir et a pris l'essor que nous lui connaissons, elle le doit à son exceptionnelle situation géographique. La ville n'en tira profit réellement qu'à partir de 1225, date à laquelle fut érigé le pont qui, des siècles durant, demeura le plus important passage du Haut-Rhin. Artisans et négociants parvinrent peu à peu à l'aisance, s'organisèrent en corporations destinées à sauvegarder leurs intérêts professionnels et politiques.

Vers la fin du XIV^e siècle, deux catastrophes vinrent enrayer le magnifique essor qui s'était amorcé : la peste de 1340 et le terrible incendie qui accompagna le tremblement de terre de 1356. Un nouvel incendie ravagea la ville en 1417, ce qui explique que Bâle ne possède que peu de bâtiments

religieux ayant appartenu au haut moyen âge. Ces fléaux ne réussirent pourtant pas à paralyser l'esprit d'initiative et l'énergie persévérante de la bourgeoisie. Quelques décennies plus tard, Bâle s'était remise des coups que lui avait portés le destin et prospérait de plus belle.

Bâle devint le centre du monde occidental quand se tint, en ses murs, le grand concile religieux des années 1431 à 1448. Sa vie spirituelle et intellectuelle en retira de notables avantages. La conséquence la plus importante en fut la création de l'université ; le pape Pie II accueillit la demande de la ville avec d'autant plus de bienveillance qu'il avait eu, en sa qualité de secrétaire du concile, l'occasion de la connaître et de l'apprécier. C'est en grande pompe et avec le concours de toute la population qu'eut lieu, en 1460, la fondation de l'alma mater bâloise.

Le concile durait encore quand se déroula, en 1444, sous les murs de Bâle, la bataille de Saint-Jacques sur la Birse. Ecrasés par la supériorité numérique des Armagnacs, les Suisses n'en parvinrent pas moins à sauver la cité ; leur défaite eut le caractère d'une grande victoire morale qui incita le Dauphin de France à ne pas pousser plus avant.

Bâle ne possédait pas de frontières naturelles propres à la protéger et sa situation

les régimes précédents. L'aspect extérieur de la cité peut se modifier et s'adapter aux circonstances, la ville n'en conserve pas moins ses principaux traits de caractère : l'esprit des générations passées vit toujours en elle. D'ailleurs, l'interpénétration de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, en raison de l'essor du commerce et de l'industrie, est telle aujourd'hui qu'un fort courant se dessine qui réclame la fusion des deux demicantons.

Bâle au travail

Les premières impressions que laisse une ville étrangère viennent des étalages de ses magasins. Le voyageur s'arrête sans le vouloir devant les vitrines et se laisse tenter par les objets et les articles qu'il ne peut se procurer chez lui. Les « leckerli » de Bâle, biscuits qui se confectionnent selon d'antiques recettes gardées jalousement secrètes, demeurent la spécialité bâloise la plus connue. Fabriqués sans sucre, mais avec du miel, les leckerli attestent leur ancienneté. Bâle s'adonnait à leur confection bien avant que l'Europe connût le sucre.

Parmi les spécialités de Bâle, citons — dans un tout autre domaine — les ouvrages fort remarquables que publient des maisons d'édition au long et glorieux passé. Au XVI^e siècle, Bâle passait à juste titre pour le centre le plus important du commerce de librairie et d'imprimerie de l'Ancien monde. Ajoutons à cette nomenclature de spécialités celles que constituent les célèbres remèdes qui se préparent dans les usines chimiques de Bâle.

L'observateur le plus superficiel ne manquera pas d'être frappé par le grand nombre d'établissements bancaires que possède la ville ; il y en a près de la centaine, dont les affaires, depuis 1876, sont grandement facilitées par l'existence d'une Bourse étatisée en 1897. Et cet état de choses n'est, bien sûr, pas dû au hasard ; nous allons le voir.

C'est au coude du Rhin, à Bâle, que se rejoignent les voies de communication qui, du sud au nord, traversent les Alpes et le Jura en direction de la Rhénanie, alors que celles de l'Europe orientale convergent vers la ville pour pénétrer, par la porte de Bourgogne, jusqu'au centre de la France. Dès que le premier pont fut jeté sur le Rhin en 1225, personne ne put disputer à la ville de Bâle l'avantage qu'elle s'était ainsi assuré dans le domaine du commerce et des transports. A cela s'ajoute que le Rhin, navigable jusqu'à son embouchure, constitue une voie d'eau idéale.

C'est en 1471 que Bâle devint ville de foires. Si elle l'est restée, en dépit de la disparition progressive de ses marchés séculaires, c'est à la fondation de la Foire Suisse d'Echantillons qu'elle le doit.

En 1844, les chemins de fer d'Alsace étendirent leur réseau jusqu'à Bâle. Dix ans plus tard, ce fut le tour des compagnies allemandes du pays de Bade de choisir Bâle comme tête de ligne. Véritable point de jonction des voies de communication européennes, cette ville frontière est aujourd'hui la clef du territoire helvétique, la grande porte du nord-ouest de la Suisse. Elle tient lieu de plaque tournante au point d'intersection des frontières franco-germano-suisses. Les plus fortes recettes des chemins de fer fédéraux et des douanes suisses proviennent de la place de Bâle.

Le Rhin, auquel l'avènement des chemins de fer avait fait perdre de son importance comme moyen de transport, a retrouvé tout son prestige dès le début du siècle. Aujourd'hui, la ville se sent fière, à juste titre, des ports appartenant aux deux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Il y a peu de temps encore, de tous les ports rhénans, ceux de Bâle enregistraient le pourcentage de transbordement le plus élevé par rapport à la longueur respective des quais ; les installations bâloises occupent une superficie totale de 880 000 m² et disposent de 4470 m de quais. 64 km de voies ferrées, 36 grues, 18 silos à céréales, des entrepôts s'étendant sur 243 000 m² et des réservoirs à essence d'une capacité de plus de 264 millions de litres permettent de faire face à un transbordement de marchandises dépassant 4 millions de tonnes par an.

Il était tout indiqué que cette ville devînt aussi un centre manufacturier. Négoce et artisanat y avaient déjà prospéré aux siècles précédents. Le XVI^e siècle voit se développer conjointement les deux premières industries qui parviennent à se libérer des chaînes du corporatisme : la fabrication du papier et l'imprimerie. C'est au XVI^e siècle déjà et au XVII^e surtout que prend naissance, à Bâle, l'industrie textile qui se greffe sur le commerce de la soie pratiqué par les réfugiés. La rubanerie bâloise était célèbre et procurait, lorsqu'elle était florissante, un gagne-pain à de larges couches de la population. De la fabrication de la soie naquit la teinture de la soie, branche industrielle qui se développa parallèlement aux filatures de schappe encore prospères de nos jours.

Mais aucune industrie bâloise n'a connu, au cours des cent dernières années, l'essor qui a été celui de l'industrie chimique. Elle excelle dans la fabrication des colorants, de produits pharmaceutiques, d'insecticides, de substances tannantes artificielles et de résines synthétiques.

Il faut encore mentionner les importantes usines travaillant dans le domaine de la construction des machines et de la technique électrique, entreprises auxquelles viennent s'ajouter des tuileries, des fabriques de ciment, de célèbres brasseries. Et pour terminer ce bref aperçu, il y a lieu de mentionner que la région de Bâle fournit à la Suisse la majeure partie de son sel.

Ainsi Bâle, alliant la circonspection en affaires à l'esprit d'initiative, a-t-elle toujours su tirer le meilleur parti de la situation géographique qui est sienne, sans jamais se lancer dans une politique aventu-



Le port sur le Rhin

reuse. Tant que durera cet heureux état d'esprit, la cité rhénane n'aura pas à se préoccuper de son avenir au sein de la communauté suisse et de son rôle dans la vie économique du monde.

Bâle, cité des arts et ville d'études

Le culte des arts a toujours constitué un élément important de la vie de la cité rhénane ; de l'antiquité à nos jours, la ville a su attirer à elle les maîtres les plus éminents.

Ouverte et accessible à tous les courants d'idées, Bâle s'est toujours intéressée aux conceptions nouvelles. Après les avoir adoptées, elle a su les mûrir à son goût, en particulier dans le domaine de l'art et de l'architecture. Jusqu'au XIV^e siècle, ce fut à l'église, à l'évêque et à ses ministres, qu'il appartenait de fournir des occasions de travail aux artistes de la cité. Puis ce fut le rôle de la bourgeoisie.

Le sens de l'art que possède une ville apparaît le mieux dans le caractère de ses rues, le cachet de ses maisons, de ses églises et de ses places. Parcourir les rues de la vieille ville, c'est rencontrer à chaque pas une foule de délicates ciselures de pierre au fronton des portes et le long des façades ; la plus remarquable d'entre elles est à n'en pas douter le lion décorant la maison de Venise (Schlüsselberg 3).

A l'instar des villes européennes qui ont pu conserver certains aspects du passé, Bâle possède encore une multitude de fontaines, colonnes ou bassins adossés à la façade des habitations. Non moins grand est le nombre des pièces d'eau que recèlent les jardins et les cours des demeures de la vieille ville. Les artistes disposaient là d'un vaste champ d'activité.

L'art de la fresque, lui aussi, n'a cessé d'être pratiqué à Bâle. Ici comme ailleurs, les peintures murales firent leur première apparition dans les églises et les couvents. Cet art se trouve encouragé, de nos jours, par les subventions de l'Etat. De nombreuses peintures murales aux façades des édifices publics, des écoles en particulier, viennent l'attester. La ville s'est aussi vivement intéressée au vitrail. Il en subsiste quelques beaux vestiges dans le chœur de la Barfüsserkirche (Musée historique) et dans celui de la Leonhardskirche. L'époque actuelle s'intéresse à nouveau à cet art dont l'église Saint-Antoine nous fournit un remarquable exemple.

Ce qui a valu à Bâle sa renommée de ville d'art, c'est sa très ancienne collection publique, l'une des plus importantes d'Eu-

rope. Elle se trouve au Musée des Beaux-Arts qui abrite 1700 tableaux, plus de 50 000 dessins et estampes. Cette collection s'ouvre par les grands noms de Conrad Witz (XV^e siècle), de Hans Holbein le Jeune (XVI^e siècle) et d'Arnold Böcklin (XIX^e siècle).

Ce n'est pas par hasard que Bâle passe, en Suisse, pour la ville musicienne par excellence. Nulle autre part la vie musicale semble jouir à ce point de la faveur de la population tout entière. L'enseignement musical occupe une place de choix. Créée à des fins d'utilité publique, l'Ecole de musique s'est considérablement développée au cours de ses 80 ans d'existence, notamment sous l'égide de Hans Huber. La fondation du Conservatoire, destiné à la formation de musiciens professionnels, a couronné l'œuvre entreprise. Ses directeurs successifs lui ont fait un renom connu dans le monde entier : Hermann Suter, Willy Rehberg, Félix Weingarten, Hans Münch et Walter Müller. Le Conservatoire a largement bénéficié de la création de la « Schola cantorum basiliensis » qui se propose d'étudier la musique ancienne. Ne nous étonnons pas si la première réunion de musicologues, après la guerre de 1914-1918, a eu lieu à Bâle. Et ce congrès de 1924 fut suivi de la création de la Société internationale de musicologie dont le siège se trouve à Bâle.

Bâle possède, depuis cinq siècles, une solide réputation de ville d'études. Le pape Pie II lui accorda, en 1460, le droit de créer l'université qu'elle réclamait et qui fut la première de Suisse. Cette haute école fit de Bâle un centre intellectuel prédominant en Europe et elle eut le mérite d'attirer des savants du monde entier.

L'université de Bâle a 500 ans. Toute la ville se prépare à célébrer solennellement ce jubilé exceptionnel du demi-millier d'années d'existence, 1460-1960. Ces fêtes auront lieu du 29 juin au 2 juillet prochains et se clôtureront par une grandiose cérémonie à la cathédrale. De grandes manifestations artistiques sont prévues pour ce 500^e anniversaire, dont spécialement trois magnifiques expositions présentant un intérêt général : du 3 juin au 25 septembre 1960, le célèbre Musée des Beaux-Arts organisera, sous le titre de « La dynastie des Holbein à Bâle » une exposition d'œuvres de cette remarquable famille de peintres ; du 4 juin au 15 août 1960, des salles spéciales du Musée des Beaux-Arts abriteront une exposition consacrée aux « 500 ans de l'Université de Bâle, 1460-1960 » ; enfin, du 18 juin au 7 septembre 1960, les salles du Kunsthalle de Bâle accueilleront, de leur côté, une exposition de « Chefs-d'œuvre de l'art grec ».

Les habitants de la vieille cité des bords du Rhin sont fiers de leur Université à laquelle ils accordent généreusement les fonds nécessaires, ce qui représente une dépense annuelle de quelque 13 millions de francs pour une ville de 225 000 âmes environ. L'alma mater sait, d'autre part, qu'elle peut compter sur la sympathie et la compréhension de la population et de l'industrie.

Coutumes et particularités bâloises

Les Bâlois sont « uniques ». Il faut ici prendre ce mot dans un sens très large. Vus par les autres, les Bâlois se montrent réservés, si ce n'est peu communicatifs. Ils sont, à vrai dire, distants, fort réfléchis, d'esprit critique et difficiles à contenter. Ils maintiennent volontiers l'ironie et l'humour. Ils ont le sens des réalités. Pas de vaines paroles, mais des actes ; ils demandent qu'on les convainque, non qu'on les persuade. Leur énergie après les catastrophes, après la défaite, témoigne de leur esprit de décision et de leur volonté inlassable.

Les Bâlois sont donc traités de gens « uniques ». Il faut l'imputer à une autre circonstance encore : celle d'avoir une langue à eux. En effet, leur dialecte diffère de ceux des autres régions de la Suisse alémanique. Il n'est pas difficile de déceler le Bâlois à la prononciation et à l'intonation qui lui sont propres, et qui les attirent d'amicales moqueries de la part des autres Confédérés.

La ville de Bâle tout entière respire l'esprit de tradition, ce qui contribue à l'atmosphère si particulière dans laquelle elle vit. Mais gardons-nous de croire que le culte des traditions dégénère en pédantisme et en esprit vieux jeu. La ville se sent fière de la lointaine origine de maintes coutumes et institutions dont les racines plongent dans le passé, apportent toujours une sève étonnamment nouvelle. Ce riche passé nourrit une vie culturelle et artistique fort diverse à laquelle chacun peut participer.

A ce propos, nous ne saurions nous dispenser de parcourir le calendrier folklorique de l'année bâloise au cours de laquelle de charmantes manifestations se succèdent les unes aux autres. Elles s'accompagnent presque toutes du traditionnel roulement de tambour auquel se joint la joyeuse mélodie des fifres.

Les corporations des faubourgs, les trois confréries du Petit-Bâle, ont été privées au cours des temps de leur puissance politique et militaire. Bien que leur unique but soit désormais de cultiver les rapports sociaux,

elles se sont maintenues jusqu'à nos jours. La fortune souvent considérable de ces sociétés n'est plus utilisée qu'à des fins philanthropiques. Le mercredi des cendres, les trois compagnies se rendent une visite de courtoisie au son des tambours et des fifres. Il s'agit, en l'occurrence, des trois anciennes confréries portant les noms de « zum Schlüssel », « zu Hausgenossen » et « zu Safran ».

Citons la belle et antique tradition qui, le 13, le 20 ou le 27 janvier, réunit les trois corporations du Petit-Bâle en un banquet précédé de l'étrange coutume de l'arrivée du « Sauvage ». Antique messenger du printemps, la tête ornée de feuillage et un sapin à la main, le « Sauvage » descend le Rhin sur un radeau, apportant à la cité les promesses de fécondité. Il est accueilli solennellement par les représentants des nobles compagnies, au cours de scènes et de vieilles danses dont le rythme et les figures ont été conservés avec la plus grande exactitude au travers des siècles.

Le célèbre carnaval de Bâle, dont on ne retrouverait pas le pareil dans le monde entier, est une fête populaire par excellence. Aucune autorité religieuse ou civile n'a jamais réussi à étouffer complètement cette franche explosion de joie et d'ironie mor-

défilé des nombreuses « cliques » masquées et parcourant les rues de la cité. L'après-midi de ce même jour, c'est de nouveau le cortège des cliques et, le soir, la mascarade atteint son point culminant. Les bals connaissent la grande affluence et l'on peut y voir des costumes de réelle valeur artistique. Mais le tambour constitue l'essence même du carnaval. Quelle est, en effet, la ville qui, à l'exception de Bâle, organise des concerts de tambours ? Où trouverait-on, ailleurs qu'à Bâle, des écoles et des concours destinés à la formation des jeunes tambours ?

Bâle célèbre la fête nationale du 1^{er} août en communion d'esprit avec l'ensemble de la Confédération helvétique. Au son des tambours et drapeaux en tête, corporations et associations patriotiques se rendent sur la place de la cathédrale où sera évoquée la fondation de la Confédération. Et le 26 août, Bâle célèbre encore l'anniversaire de la bataille de Saint-Jacques sur la Birse (1444).

Citons enfin le Dies academicus qui rappelle la fondation, en 1460, de l'université de Bâle. Professeurs et étudiants, porteurs des bannières de leurs sociétés respectives, se réunissent une fois l'an dans l'antique église de Saint-Martin. Cette solennelle commémoration se termine, dans la soirée, par une retraite aux flambeaux.

Le mouvement raiffeiseniste en terre bâloise

Le dualisme spirituel et matériel de Bâle frappe tous les visiteurs de la ville. La place des banques, sise au-dessus de la Freiestrasse, artère de la cité, caractérise Bâle comme ville commerçante. Et ce n'est pas l'effet du hasard qui, en 1930, fit choisir Bâle comme siège de la Banque des règlements internationaux. Il n'est donc pas sans intérêt de tracer succinctement ici l'histoire du mouvement raiffeiseniste dans la partie campagnarde du canton.

Centre d'affaires de premier ordre, point de départ de la navigation rhénane, Bâle est devenue un des moteurs de la vie économique du pays. Les modestes « banquiers » villageois se trouveront à Bâle dans la cité des grands financiers. Au début du capitalisme, les échoppes de changeurs réglaient les échanges financiers du courant commercial traversant la ville. Au XIX^e siècle, l'industrialisation progressive nécessita la fondation de banques. Et Bâle eut bien vite le renom de centre bancaire. On trouve sur la place plusieurs vieilles banques privées de brillante réputation.

Est-ce à cet atavisme que Bâle-Campagne se voulut d'être parmi les premiers cantons à s'assurer les avantages des coopératives rurales d'épargne et de crédit lancées par le curé Traber ? Toujours est-il qu'au tournant du siècle, à Bâle-Campagne comme en maintes régions de notre pays, la population paysanne souffrait beaucoup du manque d'argent, et c'étaient surtout les Juifs qui profitaient du malaise paysan. D'autre part, la brochure du curé Traber « Courte explication sur les Caisses de prêts, système Raiffeisen » faisait l'objet, dans les journaux du pays, de commentaires fort élogieux. Le 3 décembre 1900, le maître-boulangier Emile Thüring, d'Ettingen, pria le curé de Bichelsee de lui envoyer la brochure en question. Après en avoir pris connaissance, il en parla à la Société des hommes et ouvriers de sa paroisse qui, sans doute, furent au village les premiers propagandistes de l'idée Raiffeisen. Le 17 novembre 1901, le curé Traber, lui-même, vint à Ettingen donner sa conférence d'orientation. Il faut croire qu'il eut tôt fait de convaincre les hésitants, puisque huit jours plus tard la première Caisse Raiffeisen de Bâle-Campagne devenait une réalisation.

Le maître-boulangier Emile Thüring ne fut pas seulement l'initiateur de cette coopérative de crédit. Longtemps, il a payé de sa personne en faveur de l'extension du mouvement. L'Union suisse rendit à son dévouement un hommage bien mérité en l'appelant à faire partie de son Conseil de surveillance, et c'est comme tel qu'il effectua un certain temps, au nom de l'Union, la révision de plusieurs Caisses. « Appuyée sur les expériences faites par la Caisse d'Ettingen la première année déjà de son activité », la commune voisine d'Aesch décidait, en 1902, la fondation de la seconde Caisse du canton. En peu d'années, d'autres telles institutions virent le jour dans la vallée du Birsig et dans les villages voisins de la ville de Bâle. Ce ne fut, en revanche, que beaucoup plus tard, en 1927, que l'idée raiffeiseniste prit corps solidement dans le reste du canton.

Les « Caisses Raiffeisen du Birsig » ne tardèrent pas à se réunir pour discuter de leurs communs intérêts. Celles du canton de Soleure furent invitées à prendre part à ces délibérations. L'assemblée du 8 décembre 1921 élaborait les premiers statuts d'une fédération à laquelle on donna le nom de « Fédération des Caisses de prêts du nord de la Suisse ». Ces statuts ne furent toutefois pas acceptés par l'Union sous la forme proposée et l'assemblée des délégués du printemps 1922 substitua à la dénomination prévue celle de « Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne ».



L'Hôtel de Ville

dante. Cette antique fête populaire commence le lundi qui fait suite au mercredi des cendres ; elle débute à 4 heures du matin, en pleine obscurité : c'est le « Morgenstreich » ou roulement de tambour avec le

Ses présidents furent successivement l'instituteur P. Seiler, caissier de la Caisse d'Oberwil, de 1922 à 1930, puis le député Achille Adam, président de la Caisse d'Allschwil, de 1930 à 1935, et enfin, depuis 1935 et avec une louable continuité, le député Paul Müller, maître secondaire et président de la Caisse d'Oberwil.

Ce tableau donne un bref aperçu du développement du mouvement raiffeiseniste dans le canton :

Année	Caisses	Sociétaires	Bilan en millions de fr.
1902	2	156	0,04
1910	6	567	1,01
1920	8	905	2,57
1930	11	1602	7,23
1940	12	1937	9,73
1950	13	2442	19,69
1959	14	2922	43,44

Au 31 décembre 1959, les 14 Caisses de la Fédération comptaient 26 715 déposants d'épargne et possédaient une fortune totale de réserve de Fr. 1 657 000.—. L'accroissement des bilans s'est chiffré l'an dernier à 6,8 millions de francs, soit à 18,5 % (moyenne suisse 7,7 %). Le mouvement est donc en plein épanouissement. Il porte la marque des communes-faubourgs de la ville de Bâle où les Caisses sont plus fortes mais où le nombre des paysans-sociétaires ne représenterait plus que le 15 % de l'effectif des membres en 1950. En revanche, les ouvriers représentaient le 32 %, les artisans, petits commerçants et personnes de métiers divers le 20 %, les fonctionnaires et employés le 17 %, les autres professions le 14 % et les personnes morales le 2 %.

* * *

Le canton de Bâle-Ville reste le seul sur le territoire duquel il n'existe aucune Caisse Raiffeisen. Cela s'explique par son caractère de ville-canton. Mais il compte deux petites communes-faubourgs : Riehen et Bettingen. « Il est toujours possible », a déclaré le président du gouvernement de Bâle-Campagne, au Congrès des Caisses Raiffeisen de 1952 à Bâle, « de rattraper le temps perdu ». Cette situation n'a pas empêché le mouvement raiffeiseniste suisse d'avoir, depuis longtemps déjà, des liens d'attache très forts avec le canton de Bâle-Ville. Une caisse d'épargne fondée en son temps ne fut-elle pas, sur sa demande, rattachée, en 1920, à la Caisse centrale de l'Union qui reçoit et gère ses dépôts ?

Fx

Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui étouffent le bon grain, c'est la négligence du cultivateur.

Confucius.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1959

Le 22 mars déjà, la Direction de l'Union était en mesure de présenter au Conseil d'administration les chiffres définitifs et complets, extraits des comptes annuels des 1058 Caisses rurales d'épargne et de crédit dont plus de 90 % sont gérées par des profanes en matière bancaire. Ce degré de capacité technique de nos caissiers suscite de notre part la plus vive considération à leur égard.

Dans l'ensemble, les comptes annuels ont été livrés, une fois de plus, avec promptitude. A fin février, quelque 1000 comptes nous avaient été soumis à l'examen. Deux jours après le 10 mars, arrivée du dernier des comptes annuels, l'Union était en possession des chiffres principaux touchant toute l'organisation, ceci malgré la complexité sans cesse accrue découlant de l'établissement de notre volumineuse statistique générale.

Comme à l'accoutumée, nous avons dû prêter main forte à l'un ou l'autre caissier, notre concours étant sollicité spécialement par des caissiers entrés tout nouvellement en fonction ou par la maladie du titulaire (grippe) qui aurait rendu la livraison des comptes annuels impossible dans le délai imparti. Mais les expériences nous ont montré, une fois de plus, que ceux qui ne prennent pas les dispositions utiles en vue d'assurer l'avancement des travaux de clôture dans le courant du deuxième semestre déjà n'étaient que difficilement à même de combler le retard ainsi occasionné. Cette remarque n'enlève d'ailleurs rien au mérite qui revient aux caissiers qui, dans leur grande majorité, se sont distingués par une promptitude exemplaire et une précision digne des plus vifs éloges.

En ce qui concerne les résultats matériels et les résultats globaux du mouvement tout entier, ils dépassent nos pronostics pourtant très optimistes, et plusieurs positions font ressortir des augmentations records. C'est notamment le cas de l'effectif des sociétaires qui s'accroît de 3072 unités pour s'élever à 123 147. Elle est des plus réjouissantes puisque l'an dernier seules 7 Caisses nouvellement fondées ont quelque peu flatté l'élargissement de ce cercle des coopérateurs. Nous nous en déclarons particulièrement satisfaits.

Le chiffre d'affaires global révèle un nouvel accroissement de quelque 400 millions et atteint 3852 millions de francs. Voilà bien un nouveau témoignage du rôle sans cesse croissant que nos institutions jouent désormais dans le trafic financier au village.

Cette année à nouveau, la somme du bilan ou le total des fonds confiés représente indiscutablement l'élément prédominant des résultats obtenus. Nous constatons, en effet, dans ce domaine, une augmentation de 130 millions ou de 7,7 %, bien supérieure à celle de ces dernières années. A fin 1959, les 1058 Caisses Raiffeisen suisses affichaient un bilan global de 1810 millions de francs.

Bien que ce soit souvent hasardeux de faire des comparaisons, nous tenons pourtant à relever que les bilans de toutes les banques cantonales ne révèlent un élargissement que de 6,9 % pour 1959, bien qu'ils fassent ressortir un accroissement des créditeurs à vue, avances de l'AVS, emprunts obligataires, avances de la Centrale des lettres de gage, de 220 millions, sources de disponibilités qui ne sont pas à la disposition des Caisses Raiffeisen.

Il convient de souligner les augmentations de bilan suivantes :

Argovie	16 millions
Bâle-Campagne	7 millions
Berne	12 millions
Saint-Gall	20 millions
Tessin	7 millions
Valais	14 millions

Ces résultats sont particulièrement flatteurs, même si l'on sait qu'ici ou là, certaines ventes de terrains ont provoqué des apports extraordinaires d'argent frais.

En corrélation avec l'augmentation du bilan global de 130 millions, il sied de relever qu'en 1959 également l'élargissement des fonds confiés s'avère plus important encore, puisque les Caisses affiliées ont

Ma Mère

*J'ai de toi une image
Qui ne vit qu'en mon cœur.
Là, tes traits sont si purs
Que tu n'as aucun âge.*

*Là, tu peux me parler
Sans remuer les lèvres,
Tu peux me regarder
Sans ouvrir les paupières.*

*Et lorsque le malheur
M'attend sur le chemin,
Je le sais par ton cœur
Qui bat contre le mien.*

Maurice CAREME.

amorti d'environ 8 millions les crédits consentis par la Caisse centrale.

Les différents compartiments du passif ont progressé comme suit :

les avoirs à vue	
des particuliers	de 12 millions
les dépôts d'épargne	de 104 millions
les avoirs	
en comptes de dépôts	de 8 millions
les obligations	de 8 millions
soit au total de 132 millions	

Le nombre des carnets d'épargne en circulation enregistre une augmentation de 18 000 pour atteindre 552 000 unités à fin 1959.

Dans le secteur des passifs, il y a lieu encore de préciser ce qui suit :

1. Le chapitre des comptes courants créanciers contient, depuis des années déjà, environ 50 millions de placements à terme des communes et corporations de droit public, poste qui revêt une importance particulière pour l'appréciation de la liquidité.

2. L'augmentation des comptes de dépôts de quelque 8 millions provient pour ainsi dire uniquement des Caisses tessinoises qui, comme nous le savons, sont soumises à certaines prescriptions cantonales surannées grevant la mise en circulation de carnets d'épargne.

3. L'élargissement du portefeuille des obligations est d'environ 8 millions, alors qu'il était de 42 millions en 1958. D'une façon générale, le public donne de plus en plus la préférence au secteur de l'épargne.

4. Cette année à nouveau, l'augmentation des dépôts d'épargne est particulièrement remarquable. Elle excède les 100 millions et équivaut exactement au 10 % de l'avoir total affiché par ce compartiment à fin 1958. Au 31 décembre dernier, les dépôts d'épargne s'élevaient à 1144 millions de francs, ce qui représente le 63 % de la somme du bilan, alors que la relation n'était que de 62 % pour l'exercice précédent.

Ce chapitre du passif n'est que de 20 millions inférieur à la valeur du portefeuille des hypothèques, alors qu'en 1958, la différence était supérieure à 50 millions de francs.

Dans les passifs toujours, seules les dettes des Caisses à l'Union accusent un recul et rétrogradent de 19 à 11 millions pour ne plus représenter désormais que le 1 % de la somme du bilan global. Les efforts entrepris par la plupart des Caisses, non seulement dans le but d'assurer leur liquidité par leurs propres moyens, mais également de conserver toute leur autonomie financière, sont évidents et méritent d'être signalés.

Un coup d'œil sur les actifs nous démon-

tre de quelle façon l'apport d'argent frais a été utilisé. Les différents secteurs des prêts et crédits ont progressé de la manière suivante :

les crédits en compte courant	de 1 million
les prêts à terme gagés	de 4 millions
les avances aux communes	
et corporations de droit public	de 13 millions
les prêts hypothécaires	de 71 millions

Quelque 89 millions ont donc été investis sous forme de prêts et crédits, dans le sens des prescriptions statutaires. Dans ce domaine, les Caisses Raiffeisen ont été très actives en 1959 et la maxime « L'argent du village au village » a trouvé, une fois de plus, une réalisation des plus heureuses.

Certes, comme nous l'avons vu précédemment, l'augmentation des dépôts a été sensiblement plus importante, ce qui fait que les réserves de liquidité se trouvent passablement renforcées. Elles affichent les accroissements suivants :

l'encaisse et les avoirs en compte de chèques postaux	2 millions
les avoirs à vue à la Caisse centrale	23 millions
les placements à terme à la Caisse centrale	14 millions

En 1959, ces trois positions font donc ressortir une augmentation de liquidité de 39 millions pour un total de disponibilités de l'ordre de 300 millions de francs.

Les « Actifs transitoires » se sont élargis de plus de Fr. 600 000.— et figurent au bilan à raison de 18,3 millions. La répartition de ce poste est la suivante :

Intérêts impayés des débiteurs	4,5 millions
Intérêts courus des débiteurs	13,4 millions
Mobilier	0,336 million
Frais de fondation	0,007 million

L'accroissement des intérêts impayés n'est que de Fr. 150 000.— Ce montant de 4,5 millions peut néanmoins paraître élevé. Il n'a pourtant rien d'alarmant si l'on songe qu'il contient également les échéances du 31 décembre, impayées au jour de l'an, ainsi que l'intérêt dû sur les parts sociales de l'Union et de la Coopérative de cautionnement.

Les augmentations massives des différents secteurs de l'actif et du passif n'ont pas manqué d'entraîner également un accroissement des charges et des produits d'intérêts du compte d'exploitation.

Contrairement aux constatations faites en 1958, l'augmentation des recettes s'est avérée cette fois-ci sensiblement supérieure à celle des dépenses. L'augmentation des intérêts provenant des actifs atteint 2,9 millions, alors que l'accroissement des dé-

penses d'intérêts n'est que de 2,23 millions. Le rendement s'est donc amélioré.

Le rendement brut du compte d'intérêts s'élève à 12 515 000 fr. contre 11 830 000 fr. en 1958, affichant ainsi un élargissement de Fr. 685 000.— Le rendement précité a été utilisé comme suit :

Fr. 1 341 000.—	impôts à la charge des Caisses,
Fr. 3 181 000.—	frais d'administration (indemnités aux caissiers),
Fr. 2 694 000.—	frais généraux et dépenses de bureau,
Fr. 352 000.—	amortissements,
Fr. 4 947 000.—	bénéfice,
Fr. 12 515 000.—	au total.

Cette année à nouveau, aucune perte sur débiteurs n'est signalée, ce qui, pour une somme de bilan de 1,8 milliard, ne fait que confirmer indiscutablement la qualité des actifs en présence.

Après déduction de toutes ces charges, le bénéfice net, versé intégralement aux réserves, conformément aux prescriptions statutaires, s'élève à Fr. 4 946 572.63. L'excédent d'exploitation est de Fr. 534 000.— supérieur à celui de 1958, conséquence de l'amélioration sensible de la marge d'intérêt.

Dans ce domaine, il convient de relever, à titre complémentaire, que cette année encore, nous n'avons pu nous soustraire à l'obligation de venir financièrement en aide à certaines Caisses dont les comptes annuels bouclaient par un déficit ou qui n'étaient pas en mesure d'effectuer un amortissement approprié sur leurs frais de fondation. Trente-six d'entre elles ont ainsi bénéficié d'une somme totale de Fr. 13 500.—, ce qui représente, en moyenne Fr. 370.— par cas.

Après versement intégral du bénéfice annuel à la réserve, cette dernière s'affermirait à Fr. 80 704 000.—, alors que le capital social versé s'élève à Fr. 12 548 000.—. Ces deux éléments additionnés nous donnent donc un total de fonds propres effectifs de Fr. 93 162 000.—, autrement de 5,43 % des fonds confiés, relation qui était légèrement supérieure (5,5 %) en 1958. En incorporant à ce poste les 6,5 millions que représentent la responsabilité solidaire des membres et leur obligation éventuelle d'opérer des versements supplémentaires, engagements que nous sommes autorisés à matérialiser à raison de Fr. 50.— par sociétaire (Fr. 100.— pour les jeunes Caisses), on obtient un capital de garantie de cent millions en chiffre rond, ce qui correspond à 5,8 % des engagements. Dans ce domaine également, nous constatons un léger recul comparé au résultat de l'exercice pré-

cèdent. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant, si l'on tient compte de l'augmentation massive des capitaux confiés.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits, voire même fiers, des succès remportés par le mouvement Raiffeisen suisse. Ces heureuses constatations, nous les devons avant tout aux magnifiques prestations de nos Caisses et de leurs collaborateurs.

A chaque nouveau bouclement, nonobs-

tant les chiffres toujours plus importants que nous sommes à même de publier, nous ne pouvons cependant ignorer l'évidence que la valeur d'une organisation et de son activité ne se mesure pas uniquement à la somme des progrès matériels enregistrés, mais également et surtout à l'esprit de dévouement et de collaboration constructive qui anime tous les artisans de l'œuvre.

Nous ne saurions par conséquent conclure

sans adresser nos sincères félicitations à toutes les Caisses affiliées ainsi qu'à leurs collaborateurs, en y joignant nos sentiments de profonde gratitude pour leur coopération efficace et précieuse.

*Extrait du rapport
de M. le directeur Egger,
au Conseil d'administration*



M. le directeur Ignace Egger

40 ans

d'activité au

service de

l'Union suisse

par son activité externe dans le domaine des fondations et des revisions, se voyait ainsi constamment dans l'obligation d'abandonner la direction des affaires administratives courantes qu'il confiait alors à son remplaçant. Là également, M. Egger s'est particulièrement distingué par une énergie à toute épreuve et une précision mathématique, se donnant corps et âme à l'institution, à laquelle il a consacré toutes ses forces vives ainsi que le meilleur de son temps. Il n'y avait pour lui pas d'heures de travail, mais une mission journalière à remplir, même si ses obligations devaient le retenir à son bureau jusque tard dans la nuit.

En juillet 1950, lorsque survint le décès inattendu du directeur Heuberger, sa succession s'avéra d'emblée assurée et M. Egger se vit confier, à l'unanimité, la direction de l'Office de revision. Les espoirs mis en lui furent comblés. Avec la compétence et le zèle qu'on lui connaissait, le nouvel élu, suivant méthodiquement les traces de son valeureux prédécesseur, sut se montrer, une fois de plus, parfaitement digne de la confiance mise en lui. C'est d'ailleurs ce qui lui valut d'être appelé à fonctionner au sein de la commission d'administration du fonds de l'AVS, de la Coopérative saint-galloise de cautionnement agricole et de la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans de Brougg.

A l'image du directeur Heuberger, le directeur Egger a su s'imprégner d'emblée de l'esprit social et chrétien sur lequel repose toute l'organisation Raiffeisen. Il a toujours considéré la valeur des idéaux fondamentaux comme prépondérante au premier chef quant au maintien et à la prospérité d'une œuvre telle que la nôtre qui se veut d'assurer le bien-être des populations rurales. Notre mouvement s'avérera une nécessité tout en justifiant sa raison d'être aussi longtemps que les principes chrétiens qui l'animent ne seront pas engloutis par l'esprit matérialiste. Ce jugement, le directeur Egger l'a reçu comme le saint com-

Le 28 avril 1960, le directeur de l'Office de revision de l'Union suisse, M. Ignace Egger, venait d'accomplir 40 années d'activité inlassable et féconde au sein de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Ayant eut fort longtemps l'occasion d'apprécier les qualités de ce subalterne devenu très tôt mon collaborateur direct, je ne saurais laisser passer cet événement sans rendre à l'intention des lecteurs du *Message* un hommage de reconnaissante gratitude à ce fervent mutualiste.

Ayant débuté comme apprenti, le 28 avril 1920, le jeune Ignace Egger, ne devait pas tarder à présenter des qualités d'adaptation qui devaient lui assurer plus tard une brillante carrière dans le domaine bancaire. Après avoir subi avec succès l'examen de fin d'apprentissage, il passe au service de la Caisse centrale et c'est en 1928, à l'âge de 23 ans, qu'il se voit décerner le titre de

fondé de pouvoir, responsable du service des titres et des hypothèques.

C'est naturellement l'époque où l'Office de revision, de par l'ampleur que commence à prendre l'organisation tout entière, doit s'adapter sans cesse aux nécessités parallèlement créées. Après diverses mutations au sein du personnel, M. Egger, grâce à son avisée compétence, se voit confier, en 1934, le poste de chef-reviseur. Malgré son jeune âge, le nouveau promu s'est montré parfaitement à la hauteur de cette importante fonction.

L'énorme évolution que devait connaître le mouvement Raiffeisen, sans cesse propulsée par l'infatigable activité de feu le directeur Heuberger, plaçait la jeune organisation au devant d'obligations en constant accroissement. Désireux de suivre et de connaître plus particulièrement les nouvelles Caisses, le directeur Heuberger, de

mandement émanant de l'héritage lourd de responsabilités qu'il venait de toucher à son tour et signé du pionnier raiffeiseniste suisse, le vénéré curé Traber. Il a fait son bréviaire de ces dispositions léguées par les artisans de la première heure, auxquelles il est resté consciemment et strictement fidèle, y puisant lui-même sans cesse sa ligne de conduite et la réponse aux décisions souvent ardues à prendre.

De nombreuses années durant, le directeur Egger, à côté de la conduite du secrétariat, a déployé une intense activité de révision. Il ne recherchait toutefois pas dans ce domaine l'accomplissement purement professionnel des contrôles statutaires, mais

visait plutôt à établir le contact indispensable avec les dirigeants locaux et à s'assurer de la valeur de l'idéal qui les animait.

Dans ses relations avec des institutions similaires étrangères, le directeur Egger s'est toujours efforcé de mettre en valeur le principe propre à la conception mutualiste helvétique de la responsabilité illimitée des sociétaires en tant que couverture des fonds confiés. Il s'est en outre toujours déclaré partisan convaincu du cercle restreint d'activité, disposition fondamentale que son prédécesseur déjà considérait comme l'élément déterminant de la prospérité d'une institution de solidarité rurale gérée par des profanes en la matière.

Sous la direction de M. Egger, l'Union s'est affirmée de manière constante. Cette heureuse évolution est d'ailleurs confirmée par les quelques chiffres suivants :

Effectif	1951	1959
des sociétaires	98 193	123 147
Nombre de caisses	934	1 058
Somme globale		

des bilans	1 milliard de fr.	1,8 milliard
Réserves	45 millions de fr.	80 millions

Les organes supérieurs de l'Union, la direction et ses organes de presse remercient le directeur Egger des 40 années consacrées à l'organisation Raiffeisen suisse.

J. Stadelmann, ancien directeur.
(Traduction)

✦ M. le conseiller national Alban Muller

Président du Conseil de surveillance de l'Union suisse
des Caisses de crédit mutuel



« Les hommes de haute importance ne se remplacent jamais, pour la bonne raison que les conditions grâce auxquelles leur position individuelle a grandi ne peut se répéter », telle est la traduction d'une considération que nous extrayons de « l'Histoire mondiale » de l'historien allemand réputé, Léopold von Ranke. Cette déclaration que nous a laissée l'un des grands initiateurs de la science historique s'avère d'une profonde vérité lorsque l'on en comprend le sens exact. L'organisation Raiffeisen suisse se verra contrainte d'en mesurer la véritable signification. Certes, à l'avenir, elle bénéficiera toujours de la collaboration

d'hommes capables d'assurer la présidence du Conseil de surveillance, à même de remplir ce mandat de manière aussi compétente et aussi consciencieuse, mais notre trop tôt disparu et regretté président, ancien conseiller national Alban Muller, ne pourra jamais être remplacé, parce qu'il était unique en son genre.

Citoyen uranais, Alban Muller a vu le jour le 29 avril 1895 à Altorf. Cette belle patrie de notre Suisse primitive, il l'aimait par-dessus tout : Ses fières montagnes qui avaient sculpté son amour de la liberté et plus tard sa façon téméraire mais réfléchie de penser et d'agir ; son peuple laborieux de montagnards menant le dur combat pour l'existence, sur un sol aride mais libre, et pour la sauvegarde duquel il s'est dépensé, sa vie durant, au cours de ses diverses activités publiques au sein de nombreuses organisations ainsi qu'au parlement tant cantonal que fédéral ; son attachement à la glèbe, racine de sa consécration et de son activité professionnelle. La formation de caractère et d'esprit qu'il sut retirer des enseignements humanitaires reçus auprès des écoles qu'il fréquenta de Disentis et de Schwyz en fit un jeune homme plein de vie et d'initiative. Désireux de consacrer son activité à l'agriculture, il fit des études d'ingénieur agronome à l'Ecole polytechnique fédérale, se créant déjà à l'époque, de par sa gaieté communicatrice, de nombreuses amitiés qui lui restèrent fidèles par la suite.

Au terme de ses études, le jeune ingénieur agronome se lance corps et âme dans

la vie, gonflé de son idéalisme juvénile. Pierre marquante de son activité future, son chemin le conduit d'abord à l'étranger. A Bregenz, il se voit confier le poste de directeur de l'Associatoion agricole. Ensuite, il se dirige vers l'enseignement. Ne voulait-il pas donner ? C'est ainsi qu'il devient maître en sciences agricoles dans le canton de Soleure et prend la direction du dépôt de l'Union des Coopératives agricoles d'Olten. Par ses enseignements pratiques et théoriques au service de l'agriculture, Alban Muller a trouvé la synthèse d'une activité féconde et intensive.

Le regretté défunt n'était toutefois pas homme à se contenter d'une occupation unilatérale. Il ne pouvait se limiter à servir la seule cause de la paysannerie ; il voulait faire davantage. C'est ce qui l'incite à embrasser simultanément la carrière politique, ne pouvant rester étranger au sort de l'économie nationale dans son intégrité. De nombreuses organisations à caractère agricole et industriel sont à même de témoigner des qualités exceptionnelles et diverses de cette personnalité et son infatigable activité en tant que député au Grand Conseil soleurois, comme d'ailleurs en qualité de conseiller national, confirme la valeur de sa conscience du devoir et la grandeur de son état d'esprit pour le bien de la chose publique. Au service du peuple et de la patrie, le défunt s'est acquis la considération générale et mérite notre vive reconnaissance.

Le mouvement Raiffeisen suisse, de son côté, n'oubliera jamais celui qui s'est consacré avec tant d'enthousiasme à l'épanouissement de l'œuvre entreprise et qui lui a laissé des valeurs inaltérables.

En 1925, Alban Muller est appelé à faire partie du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Olten, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort. La Fédération soleuroise,

la plus ancienne des 21 associations cantonales affiliées à l'Union suisse, affichait à l'époque une certaine stagnation, malgré la vitalité et l'heureux développement de ses Caisses. Le combien méritant président cantonal, M. Oggerle, sentait pourtant peser sur lui le poids des ans. La Fédération avait besoin de forces jeunes qu'Alban Muller lui prêta, en acceptant la présidence en 1930. Dès lors, les Caisses soleuroises connurent un essor des plus réjouissants. Au nombre de 51 qu'elles étaient en 1929 avec 4341 sociétaires et 16 653 déposants d'épargne, elles passèrent à 73 en 1959 avec 11 154 membres et 60 860 épargnants. La somme des bilans de 27,8 millions a progressé à 185,9 millions, tandis que les réserves ont passé de Fr. 851 640.— à la somme de Fr. 8 934 309.—. Cette évolution magnifique est significative de l'activité remarquable du président cantonal dont les interventions oratoires aux assemblées générales, aux séances d'orientation, aux manifestations jubilaires représentaient l'apogée de ces diverses réunions. Il s'est voué de toutes ses forces à défendre les intérêts des Caisses Raiffeisen face à la législation cantonale, notamment dans le domaine de la loi d'imposition et dans celui du placement des fonds communaux et pupillaires. L'intérêt que suscitaient les assemblées de

« sa » Fédération n'avait d'égal que la richesse des enseignements et l'esprit de fraternité qui en découlaient.

La force vive de son besoin d'activité et l'ampleur de son esprit constructif ne purent que mieux s'épanouir encore dans sa fonction de président du Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Après avoir siégé, depuis 1937 déjà, au sein du Conseil d'administration, l'assemblée des délégués de 1940, à Genève, le nommait président de l'organe supérieur de contrôle, alors qu'elle faisait appel à M. G. Eugster, conseiller national, pour assurer la présidence du Conseil d'administration. Une bonne étoile avait ainsi guidé d'heureuse façon les congressistes dans leur choix. Des hommes de ce format, en acceptant la haute direction de notre organisation nationale, ne pouvaient que la mener avec succès dans le droit chemin.

Mieux que quiconque, notre ancien président Alban Muller avait compris d'emblée l'importance des obligations qui incombent au Conseil de surveillance en tant qu'organe supérieur de contrôle. Cette mission ne se limite toutefois pas annuellement à diverses expertises des comptes, de la gestion générale et des actifs de la Caisse centrale ; elle s'étend également à l'examen des rapports de révision adressés aux Cais-

ses affiliées et, partant, à la surveillance surtout de l'application intégrale des principes fondamentaux ainsi que du maintien vigilant de l'esprit de solidarité chrétienne qui doit présider aux destinées du mouvement. Dans ce domaine, les enseignements spirituels et moraux dont il excellait dans la conclusion des rapports qu'il présentait aux congressistes avec toute la fougue de son enthousiasme ne sont pas près d'être oubliés. Seul celui qui a suivi les congrès de ces 20 dernières années, est à même de mesurer l'ampleur du deuil qui frappe l'Union Raiffeisen suisse.

Alban Muller est mort. Le 20 avril, aux premières heures du matin, cette vie pourtant dynamique à souhait a succombé devant les attaques d'une maladie cruelle et perfide. Il ne nous parlera plus ; le timbre de sa voix pénétrante ne marquera plus le déroulement de nos assises futures. Pourtant, la valeur spirituelle de ses allocutions demeure, cette valeur qui doit rester le leitmotiv à la conduite future de l'œuvre commune. Le rayonnement de son activité restera toujours vivant. Voilà bien la raison de la vraie gratitude et de la réelle affection que nous devons témoigner à notre regretté président, M. Alban Muller.

A. E.

(Traduction)

Situation économique et marché de l'argent

Durant les trois premiers mois de l'année, l'économie mondiale a continué d'être caractérisée par la reprise des affaires. L'essor a toutefois été freiné çà et là par des influences saisonnières. Aux Etats-Unis, l'industrie a commencé l'année avec une réserve de travail supérieure de 4,6 milliards de dollars à celle du début de 1959. Les revenus et la production ont atteint un niveau record en janvier avec un léger fléchissement en février.

Dans notre pays, l'économie est également en plein essor. Cette situation se reflète très nettement dans le fait qu'en janvier et février le nombre des places vacantes annoncées dépassait fortement celui des chômeurs complets. La conjoncture a été stimulée avant tout par les dépenses élevées de consommation, par la vive demande étrangère et par les nombreux projets de construction qui atteindront vraisemblablement un chiffre record cette année. Ainsi, le total des logements en chantier au début de 1960, dans les 42 villes comprises dans la statistique, surpassait d'environ 40 % celui enregistré il y a un

an. Outre ce secteur, l'industrie textile présente des chiffres de production et une réserve de travail nettement plus élevés que durant la période correspondante de 1959. Il en est de même des branches horlogères et chimico-pharmaceutiques. En revanche, les conditions varient beaucoup dans l'industrie des machines, qui jouit cependant encore d'un haut degré d'occupation.

Notre commerce extérieur s'illustre par un mois de février exceptionnel. Les importations, d'habitude peu importantes pendant cette saison, ont augmenté de manière considérable : 748 millions contre 589 au mois de janvier. Les exportations se sont aussi développées, mais à un rythme moins rapide : 618 millions contre 505. Ces chiffres expriment l'excellente évolution actuelle de la conjoncture tant en Suisse qu'en Europe.

Pour ce qui est de la répartition géographique de nos échanges, on remarque la continuation de l'évolution qui s'est poursuivie tout au long de l'année 1959 : malgré la discrimination des six pays du Marché commun, nos ventes dans la CEE

continuent à s'accroître. Au mois de février, elles ont été parallèles à la progression de notre commerce avec les Sept de la Zone de libre échange, l'AELE. La part de l'Europe de l'OECE dans le total de nos échanges ne cesse ainsi d'augmenter. L'Allemagne reste, et de loin, notre principal partenaire commercial.

Les importations ayant augmenté beaucoup plus que les exportations, le solde passif de notre *balance commerciale* a passé de 83,8 millions en janvier à 130,3 millions à fin février de cette année. Pour les deux premiers mois de l'année, l'excédent de nos importations, 214,1 millions, représente presque le double de celui des deux premiers mois de l'année passée, 114,2 millions.

L'indice suisse des prix à la consommation, qui mesure les variations des prix du commerce de détail, s'inscrivait à 181,9 à fin février, ce qui représente une hausse de 0,5 % sur le mois précédent et de 0,6 % sur le niveau atteint un an auparavant (180,9). La hausse des prix n'a donc été que très légère en l'espace d'un an.

* * *

Le marché suisse de l'argent et des capitaux ne s'est pas sensiblement modifié :

il reste donc très liquide. Il est demeuré en général calme. On a toutefois noté des indices de tension sur le marché financier à moyen et long terme où les nouveaux emprunts notamment ont été émis à des conditions un peu plus avantageuses pour les souscripteurs.

Si notre marché des capitaux reste à l'aise malgré d'importants transferts de Suisse à l'étranger, malgré une forte augmentation des émissions publiques et malgré une demande accrue de crédits aux banques, c'est dû, pour une grande part, semble-t-il, au fait que la formation de capitaux a été considérable. C'est ce qui résulte des bilans des banques cantonales surtout, de ceux des grandes banques également.

Les dépôts confiés par le public aux banques cantonales en 1959 ont augmenté de 934 millions de francs (1097 millions en 1958) pour atteindre 14,34 milliards. Auprès des grandes banques, les dépôts du public n'ont augmenté que de 757 millions contre 1555 millions dans la précédente année. Ils atteignent 11,60 milliards.

En revanche, les différentes catégories de prêts et crédits accordés par les banques cantonales ont augmenté de 1037 millions l'an passé (619 millions en 1958) pour se chiffrer à 14,86 milliards. Et il ne faut pas oublier que le montant pour lequel les crédits de construction ont été utilisés jusqu'à fin 1959 ne représente généralement qu'une assez faible fraction des crédits accordés, de sorte que les banques cantonales et avec elles de nombreuses autres banques hypothécaires, devront encore verser des sommes importantes en vertu des crédits ouverts jusqu'ici. On peut donc prévoir que, dans l'année en cours, les banques cantonales mettront à plus forte contribution le marché des capitaux que cela n'a été le cas au cours des deux dernières années. Par des conditions plus attrayantes, certains établissements chercheront probablement à émettre davantage de bons de caisse. Un certain nombre de banques cantonales se sont mises à consentir sur leurs obligations de caisse du 3 1/2 %, le plus souvent à 5 ou 6 ans de terme.

Dans cet ordre d'idées, les émissions d'emprunts publics des cantons, des communes et des Centrales de lettres de gage ont été offertes dernièrement à 3 1/2 % alors que les Forces motrices devaient accorder le 3 3/4 % et même actuellement le 4 %. A la bourse, la forte demande de titres et d'obligations en a fait augmenter le cours, d'où baisse du rendement des obligations de la Confédération qui a passé de 3,32 % à mi-février à 3,12 % à mi-avril.

Caractéristique est ici le revirement radical qui vient de se produire dans le domaine des taux aux Etats-Unis. Les bons

du trésor à 3 mois de terme, qui se traitaient à plus de 4 %, voire même à plus de 4,5 % à fin 1959, sont tombés à 2,7 % à mi-avril, d'où diminution de près de 2 %. Ceci laisse prévoir le tout prochain retour en Suisse de fonds qui étaient partis à la recherche de conditions de rendement plus favorables. Un tel mouvement de reflux pourrait bien renforcer prochainement les disponibilités du marché suisse et rendre plus aisé le service des crédits de construction.

* * *

Le développement du mouvement *Raiffeisen suisse* en 1959 fait l'objet d'une étude en bonne place dans ce numéro du journal. Nous avons le droit de nous réjouir puisque l'augmentation du bilan global se chiffre par le record de 130 millions de francs ou de 7,7 %. Nos instituts de crédit rural peuvent supporter la comparaison avec les banques cantonales dont la progression moyenne se monte à 6,9 %. Cette augmentation prend toute sa valeur si l'on sait que ces 130 millions proviennent uniquement des nouveaux apports des épargnants alors que les banques cantonales peuvent recourir à d'autres sources telles que les emprunts publics, le Fonds de compensation de l'AVS ou encore leur Centrale des lettres de gage. Les Caisses Raiffeisen ont donc apporté leur forte contribution à la formation du capital-épargne et, partant, au maintien d'une situation saine et liquide sur le marché suisse de l'argent.

A propos des conditions d'intérêt, nos *Caisses Raiffeisen* doivent prendre note, conformément aux commentaires qui précèdent, qu'aucune modification sensible n'est intervenue sur le marché de l'argent et que, par conséquent, elles n'ont pas à prévoir de changements notables dans l'échelle des taux fixée au début de l'an. Tout au plus, pourra-t-on généraliser le 3 1/2 % pour les obligations à 5 ans de terme (3 1/4 % à 3 ans), taux qui ne devra cependant jamais être dépassé. En épargne, on continuera de bonifier le 2 3/4 %, exceptionnellement le 3 % là où les conditions locales l'obligent impérieusement. Nous convions instamment les dirigeants à ne pas modifier aussi les conditions d'intérêt du secteur des débiteurs avec comme taux de base le 3 3/4 % pour les hypothèques de premier rang. On maintiendra de même ce taux de 3 3/4 % pour les avances aux communes et paroisses, taux rationnel et moralement équitable, qui fait éviter tout privilège en faveur des débiteurs de cette catégorie à l'encontre des débiteurs propriétaires fonciers tout particulièrement. Cette déclaration nous conduit à regretter vivement la décision prise par l'une ou l'autre

banque, spécialement par la Caisse hypothécaire du canton de Berne, d'abaisser ce taux à 3 1/2 %, cela depuis l'automne dernier déjà. C'est d'autant plus incompréhensible, parce que contraire à la situation du marché de l'argent et des capitaux et qu'en annonçant sa décision cette dernière banque devait reconnaître la tendance à la hausse si bien qu'aujourd'hui les obligations de caisse se traitent au même taux de 3 1/2 % ! Et bien sûr que les Caisses Raiffeisen intéressées, celles du Jura particulièrement, handicapées par cette situation, doivent relever le gant et se mettre à contrecarrer cette concurrence en s'alignant sur ce 3 1/2 % dans ce secteur. Nous le regrettons cependant vivement pour elles.

Par esprit de solidarité entre elles, nos Caisses Raiffeisen doivent s'en tenir strictement aux taux de base appliqués en épargne et pour les hypothèques de premier rang. Nous les convions à s'y conformer. Au sein d'une organisation coopérative, il ne doit pas y avoir de place pour la fan-taisie ; il ne doit pas y avoir de francs-tireurs donnant le mauvais exemple et devenant la cause de jalousie ou l'objet de mécontentement pour le tort fait aux Caisses voisines. Les raisons qu'on pourrait invoquer n'ont aucune valeur parce qu'elles sont les mêmes partout, que partout les Caisses doivent faire face aux mêmes difficultés et qu'elles sont soumises aux mêmes conditions d'existence. C'est une question de moralité et il y va de l'harmonie au sein de notre beau mouvement Raiffeisen suisse.

Fx

Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union, du 22 mars 1960

Sous la présidence de M. G. Eugster, Dr en méd. vét., président, et en présence de M. Alban Muller, ancien conseiller national, président du Conseil de surveillance, le Conseil d'administration, réuni en séance ordinaire de printemps, a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses nouvellement fondées de Saas (Grisons) et Fürstenu (Grisons)

qui remplissent les conditions requises, sont admises au sein de l'Union.

2. Des demandes de crédit émanant des Caisses affiliées sont accordées pour une somme globale de Fr. 740 000.—.

3. M. le directeur Egger présente les résultats découlant du bouclage des comptes annuels des Caisses Raiffeisen suisses. A fin 1959, les 1058 Caisses affiliées à

l'organisation font ressortir une somme de bilan de 1,81 milliard de francs, affichant ainsi une augmentation de 130 millions ou de 7,8 %. L'élargissement effectif des dépôts confiés, de l'ordre de 132 millions, se trouve quelque peu réduit par suite des amortissements opérés par les Caisses sur les crédits consentis antérieurement par la Caisse centrale. Le bénéfice net de 4,9 millions porte les réserves des Caisses Raiffeisen suisses à 80,7 millions et les fonds propres à 93,1 millions. Le Conseil d'administration prend connaissance avec une vive satisfaction des succès remportés par le mouvement en 1959 et exprime sa gratitude aux collaborateurs des Caisses pour leur active contribution.

4. M. le directeur *Schwager* présente le bilan de la Caisse centrale à fin février 1960, bilan qui atteint 370,08 millions, puis expose l'activité de la centrale au cours des deux premiers mois de l'année. Le Conseil d'administration décide l'augmentation à 1 %, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1960, du taux d'intérêt applicable aux placements à vue des Caisses affiliées. Après délibérations, il porte à 3 1/2 % le taux relatif aux crédits consentis sur les avoirs à terme des Caisses à la centrale.

5. Après l'orientation traditionnelle sur le déroulement du prochain Congrès annuel qui se tiendra, les 22 et 23 mai, à Bâle, le Conseil d'administration prend les décisions nécessaires.

6. Le Conseil d'administration procède à la nomination en qualité de remplaçant du directeur de l'Office de revision de M. A. Edelmann, Dr en droit, sous-directeur.

Cours d'instruction dans la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Compte tenu des renouvellements qui interviennent dans le courant des années au sein des organes administratifs des Caisses affiliées et conscient des responsabilités sans cesse accrues qui incombent tant aux membres dirigeants qu'aux caissiers, le Comité cantonal de la Fédération des Caisses de crédit mutuel du Bas-Valais a organisé, en collaboration avec l'Union suisse de Saint-Gall, des cours décentralisés d'instruction.

De nos jours, en effet, nul ne peut se prévaloir d'en savoir suffisamment, se cantonner derrière un système personnel, sans se soucier de satisfaire toujours mieux les exigences parfois complexes qui découlent de la gérance du ménage interne des Caisses locales, sans être animé du désir constant de parfaire son bagage de connaissances

pratiques sur le terrain légal et technique.

Dans le but de faciliter un libre échange d'idées profitable à chacun, dans le cadre d'une participation restreinte, ce cours d'instruction a été organisé en trois étapes successives. C'est ainsi que Monthey fut désigné comme centre de ralliement des 14 Caisses comprises dans le secteur allant d'Evionnaz jusqu'au lac. Cette première journée d'étude qui se déroula le mardi 23 mars 1960 vit la participation réjouissante de 50 délégués. Le lendemain, Sion recevait 83 représentants des 32 Caisses environnantes, de Vissoie jusqu'à Chamoson, tandis que le jeudi, 24 mars, Martigny clôturait le cycle pour les 17 Caisses restantes représentées par 51 délégués.

Introduites avec la compétence qu'on lui connaît par M. Urbain Zufferey, président de la Fédération du Bas-Valais, puis animées par les deux moniteurs de l'Union suisse, MM. Géo Froidevaux et Roland Séchaud, auxquels s'était joint leur collègue valaisan M. Edouard Pitteloud, ces journées d'études obtinrent le plus vif succès, tant par la diversité de la matière développée que par l'animation spontanée que ces forums ne manquèrent pas d'engendrer.

Le programme de travail tel qu'il se résume des exposés introductifs présentés par les moniteurs comprenait notamment l'étude des sujets suivants : L'idée raiffeiseniste sur la base des principes fondamentaux, la mission du caissier, la formation des élites, l'octroi et la gérance des prêts et crédits, ainsi que l'analyse des devoirs qui incombent aux organes dirigeants, tant dans le domaine de l'administration interne des Caisses que dans celui des contrôles.

La matière ainsi traitée ne devait pas manquer de raviver dans l'assistance certains souvenirs, certaines expériences bonnes ou mauvaises, de fournir les explications nécessaires aux problèmes qui font l'objet des préoccupations journalières des caissiers ou des dirigeants qui purent ainsi se retremper dans un véritable bain raiffeiseniste. Si le but de ces cours était bien d'assurer le maintien de l'idéal fondamental théorique afin d'éviter toute velléité de dérogation lors du rajeunissement des cadres, il ne visait pas moins à traiter les différents aspects de son application dans le secteur de la pratique. Compte tenu de la discussion fort nourrie qui suivit la présentation des différents exposés et de l'échange d'expériences faites dans tous les domaines propres à l'activité raiffeiseniste entre des Caisses desservant une même région, il n'est certes pas prétentieux d'alléguer que ces journées de travail, véritables foires aux idées, furent d'une utilité indiscutable, tant pour les dirigeants et caissiers de nos mutualités villageoises que pour les

moniteurs eux-mêmes. Par ailleurs, l'esprit de collaboration à l'œuvre commune, ravivé par la chaleur de l'ambiance ainsi créée et par les étroits contacts établis, conserve ainsi sa vraie valeur active dans le seul intérêt du bien fait à autrui.

* * *

Et à Fribourg

Désireux de faire profiter les organes locaux, chargés de l'administration et de la gérance des Caisses, des expériences faites dans le secteur de l'enseignement collectif par les organisations raiffeisenistes d'autres cantons, le Comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand a pris l'initiative, lui aussi, d'organiser des journées d'étude. C'est ainsi que les quinze Caisses de la Broye et des environs furent convoquées, le 6 avril dernier, à Léchelles et que les quatorze Caisses de la Sarine et de la Gruyère se réunirent le lendemain à Marly. Deux cours qui se tiendront vraisemblablement dans le courant du mois de novembre prochain sont prévus pour les autres Caisses affiliées au mouvement cantonal. Nous y reviendrons donc le moment venu. Disons d'emblée que le succès de ces deux premières journées de travail fut des plus complets et que l'intérêt évident manifesté par les participants dédommagea largement les efforts entrepris dans ce sens par le Comité fédératif présidé par l'actif et compétent M. le doyen Monnard, révérend curé de Marly, tout en s'avérant une nouvelle et constructive révélation pour les moniteurs de l'Union.

SD

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Le 30 mars, le Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union a tenu, sous la présidence de M. Gall Eugster, Dr en méd. vét., président, sa séance ordinaire de printemps.

Dans son rapport circonstancié, le gérant de cette institution autonome de l'Union suisse, M. A. Edelmann, sous-directeur, a retracé l'activité de la coopérative au cours de l'exercice 1959. L'an dernier, 42 Caisses Raiffeisen ont demandé leur adhésion à l'institution qui a été sollicitée pour 565 demandes de cautionnement, nombre en augmentation de 140 par rapport à l'exercice précédent. En 1959, la coopérative a souscrit 489 cautionnements pour une somme totale de 3,5 millions. L'élargissement atteint environ 1 million. A fin 1959, le volume des engagements s'élève à 13,7 millions répartis sur 2310 mandats. De-

puis sa fondation, la coopérative a souscrit 4167 cautionnements pour un montant total excédant 28 millions de francs.

Les comptes annuels de l'institution, compte tenu de la perte enregistrée l'an dernier de Fr. 1 513.55, font ressortir un excédent d'exploitation de Fr. 74 094.70. Le Conseil d'administration entend proposer à l'assemblée générale, fixée au 22 mai prochain, dans le cadre du Congrès Raiffeisen à Bâle, le paiement d'un intérêt maintenu à 2 %, ainsi que le versement de Fr. 46 436.70 aux réserves qui atteindront de la sorte Fr. 395 004.87.

Par ailleurs, le Conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués la révision des statuts de la coopérative comprenant principalement les points suivants :

1. Elargissement de Fr. 5 000.— à Fr. 10 000.— de la limite fixée pour les cautionnements simples et de Fr. 15 000.— à Fr. 30 000.— pour les cautionnements accordés à l'appui d'un titre hypothécaire de rang postérieur.
2. La possibilité pour la coopérative de cautionner non seulement des prêts, mais de couvrir également les garanties bancaires que les Caisses affiliées sont appelées à fournir.
3. La réduction de 1/4 à 1/8 au maximum de la participation des Caisses aux pertes éventuelles enregistrées.

Réglementation des ventes à tempérament

Dans nos communautés rurales, le problème du petit crédit se trouve résolu de la manière la plus heureuse par la Caisse Raiffeisen locale. Celle-ci se met à la disposition des gens économiquement faibles, des gens des classes moyennes pour l'octroi de petits prêts, de crédits d'exploitation. Elle satisfait tous leurs besoins financiers. Les requérants doivent évidemment être sociétaires et fournir les garanties statutaires. Celles-ci peuvent être constituées sous forme de cautionnement ou de nantissement, spécialement de polices d'assurance. Lorsqu'un honnête travailleur n'est pas à même de trouver une caution, la Caisse peut lui offrir le service de la Coopérative de cautionnement de l'Union créée à cet effet. Il y a donc toujours une solution possible assurant complémentarément la sécurité de l'engagement, l'indépendance et la protection du requérant, la défense de ses intérêts.

D'autre part, le livret d'épargne offre la possibilité d'un achat futur par la constitution successive d'économies régulières et appropriées. L'épargnant conserve ainsi toute sa liberté d'action pour procéder au moment opportun, à l'achat des ob-

jets convoités (trousseaux, ameublement, etc.) chez le marchand de son choix. Cela, sans compter que sa qualité d'épargnant lui permettra de recourir d'autant plus facilement au crédit de la Caisse, si ses économies ne sont pas tout à fait suffisantes au moment voulu. Le bon épargnant devient automatiquement un bon débiteur, les versements réguliers en épargne se transformant en amortissements sur l'emprunt complémentaire.

Mais voilà ! Il y a des tas de gens qui ne savent pas ou ne veulent pas bénéficier des méthodes simples et avantageuses à leur disposition et qui aiment plutôt se compliquer l'existence en s'engageant dans des voies tortueuses. On sait, en effet, l'extension considérable qu'ont pris, ces dernières années, le système du contrat de vente à tempérament pour celui qui veut jouir tout de suite d'un objet sans avoir le moyen de le payer préalablement, et le système des contrats de vente avec prépaiement pour celui qui veut tout d'abord constituer la somme utile à l'achat de l'objet convoité.

Certaines entreprises ont créé une vaste organisation engageant des gens que, en général, le scrupule n'étouffe pas et qui vont jusque sur les chantiers, dans les cafés ou dans les rues chercher le client à qui ils font signer un contrat. Il y aura toujours des gogos qui se laisseront duper. Il y aura toujours d'amers regrets et de douloureuses passes à la suite d'engagements impossibles à tenir occasionnant un dédit avec reprise de l'objet et perte substantielle.

Peut-on encore douter que la vente à crédit ait pris en Suisse une ampleur démesurée pour que le législateur, pourtant si prudent, sente le besoin pressant d'intervenir ? Effectivement, le Conseil fédéral vient de publier un projet de loi destiné à compléter le Code des obligations et qui nous apprend qu'on évaluait déjà, en 1955, à 350 millions de francs les crédits accordés par divers instituts financiers en vue d'achats par acomptes. Depuis lors, ce montant a dû s'accroître considérablement si l'on considère que, de 1955 à 1957, les seuls pactes de réserve de propriété ont passé de 17,4 à 19,9 millions de francs dans le canton de Bâle-Ville, de 19,14 à 35,49 millions dans la ville de Zurich et de 25,19 à 26,75 millions dans le canton de Genève.

C'est parce que certains abus se sont produits qu'en dépit de son manque d'empressement à légiférer dans un domaine privé et de structure complexe, le Conseil fédéral s'est décidé à doter d'une large protection juridique les acheteurs et vendeurs par acomptes, mais les acheteurs surtout qui ont trop souvent eu à pâtir de procédés malpropres d'intimidation ou autres. La réglementation s'étendra tout naturellement aux ventes à paiement préalable, ou ventes-épargne, dites aussi ventes à prépaiement dont, pour les dix années à venir, on évalue le montant probable à 150, voire 300 millions de francs.

La nouvelle loi devrait, sinon exclure les flagrants abus, du moins les rendre improbables. Elle propose qu'avant toute signature définitive d'un contrat à crédit ou à prépaiement, un délai de réflexion soit imparti à l'acheteur éventuel. Ainsi seraient exclus bon nombre de « coups de tête ». Le contrat toujours par écrit devra stipuler, sous peine de nullité, quelques indications importantes : objet de la vente, montant du versement initial, prix de vente au comptant, délai maximum de deux ans et demi pour le paiement total, limitation à deux ans et demi de la validité de la cession de salaire éventuellement consentie par l'acheteur. En ce qui concerne les achats à prépaiement, la loi prévoit que les versements de l'acheteur seront faits à une banque mentionnée dans le contrat, au compte du client, et produiront au bénéfice de ce dernier les intérêts usuels.

En revanche, le projet ne limite pas le droit de faire des achats à tempérament multiples ; il ne subordonne pas la conclusion du contrat à l'approbation d'un éventuel conjoint.

Il y a dix-huit ans que la première démarche a été faite aux Chambres fédérales en vue de la réglementation légale des ventes à tempérament. En sortira-t-il cette fois-ci quelque chose de profitable, susceptible d'enrayer une plaie qui a déjà fait tant de mal et laissé tant de traces de souffrances parmi les petites gens ? Souhaitons que la loi réponde aux désirs des milieux soucieux de l'intérêt public et de la protection de la famille.

Fx

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales

Les Brenets (Neuchâtel)

L'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) a eu lieu le samedi

19 mars, à l'Hôtel-Restaurant Château des Frères, sous la présidence de M. Jean Christen, président du Comité de direction.

Les rapports du président, puis du caissier, font ressortir la bonne marche de la Caisse durant 1959.

Pour ce 23^e exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à Fr. 1 321 000.—. Le bénéfice de Fr. 3 043.10 porte maintenant les réserves à Fr. 48 703.50. Le bilan, toujours en augmentation, se monte à Fr. 1 109 200.—.

Sur proposition du président du Conseil de surveillance, l'assemblée accepta la gestion des comptes et fixa à 5 % l'intérêt brut sur parts sociales.

A l'issue de cette partie officielle, les participants à l'assemblée eurent le privilège d'entendre un exposé très vivant et intéressant de M. Schaller, sous-directeur de l'école d'agriculture de Cernier, sur l'élevage du bétail.

C'est par la traditionnelle assiette anglaise, offerte par la Caisse, que se termina cette assemblée générale 1960.

M. S.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

La Caisse de Crédit mutuel des Ponts-de-Martel a tenu son assemblée générale le soir du 9 mars, dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf, sous la présidence de M. J. Zmoos, président du Comité de Direction.

Dans son discours d'ouverture, le président salue cordialement l'assistance et plus particulièrement les 8 nouveaux membres. Il rappelle le décès de 2 membres, MM. Jules Béguin et Fernand Robert et prie l'assemblée de se lever pour leur rendre un pieux hommage. Le président donne encore lecture des lettres d'excuses et l'assemblée nomme MM. Georges Guermann et Claude Robert comme scrutateurs.

M. Samuel Randin, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est adopté sans observation et avec remerciements à son auteur.

Dans le rapport présidentiel, M. Zmoos commente brièvement la situation mondiale et jette un coup d'œil rétrospectif sur l'évolution de notre économie nationale durant l'année écoulée plus réconfortante, puisqu'elle peut se classer comme année féconde et heureuse. Il traite quelques considérations sur la situation économique locale, ensuite sur le marché de l'argent et des capitaux avec leur influence sur la marche de notre Caisse. Celle-ci a pu enregistrer un 23^e exercice fécond puisque le bilan a augmenté de plus de 92 000 francs pour atteindre la somme de 3 645 364 francs. Le roulement de près de 700 000 francs plus élevé dépasse le 5^e million en 2 434 opérations. Le bénéfice net de 20 767 francs a aussi augmenté de 4 350 francs sur l'exercice précédent. Le nombre des membres en augmentation de 4 unités atteint le total de 144.

En ce qui concerne le rapport des caissiers, Mme Benoit fait un excellent exposé sur la marche des comptes et bilan de la Caisse et M. Benoit donne encore des renseignements supplémentaires.

Le président du Conseil de surveillance, M. Aug. Haldimann, nous fait savoir que d'après les constatations faites, les données des comptes et bilan concordent bien avec les livres comptables. Les placements de fonds sont bien garantis, donc tout est en ordre. Il donne lecture d'une lettre de St-Gall qui affirme la marche réjouissante de notre Caisse. Sur la proposition de M. Haldimann, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de 1959.

Après paiement de l'intérêt des parts sociales, la maison Aebi à Berthoud nous fait voir deux magnifiques films sonores et en couleur sur la fabrication des machines agricoles et tracteurs monoaxe et sur leur emploi dans de belles contrées, même dans notre région.

J. Z.

Le Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu, le mardi 16 février, l'assemblée générale de son 18^e exercice.

M. Cl. Simon-Vermot, président du Comité de direction, ouvre la séance par les salutations d'usage. MM. P. Gauthier et C. Leuba sont nommés scrutateurs, puis le secrétaire, M. C. Bonnet, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est adopté sans modification. Le président donne lecture de son rapport dans lequel il rappelle au début, le décès d'un de nos membres, M. Eugène Vermot, décédé quelques jours avant Noël. Il invite l'assemblée à se lever pour honorer sa mémoire. Le président poursuit son rapport dans lequel il expose l'étape réjouissante de tous les secteurs de notre économie nationale. L'effectif de notre petite banque est resté stationnaire, soit 45 membres. Il est heureux de constater, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels : le roulement fut de Fr. 2,414,036.75 en 804 opérations et les réserves se montent à Fr. 1192.45. Il est conscient de la confiance et de la considération grandissante du public. Les organes responsables mettront tout en œuvre pour justifier l'appui matériel accordé à notre institution. Il exprime sa gratitude aux nombreux déposants qui coopèrent à l'essor de notre Caisse.

Le caissier, M. J. Vermot, présente les comptes et son exposé fait ressortir quelques chiffres importants, l'épargne a augmenté de Fr. 67,000.— en 1959 ; 357 livrets sont en circulation. L'apport constant des capitaux permet de faire face aux demandes de prêts qui totalisaient au bilan près de Fr. 483,000.—. 28 débiteurs profitent de ces capitaux. Le bilan est en augmentation de Fr. 86,000.— et se chiffre à Fr. 789,000.—.

M. le curé Veillard, président du Conseil de surveillance, confirme l'excellente situation de notre institution et l'avantage que chacun trouve à posséder une banque de village garantie par une prudente et avisée gestion de tous les responsables ; il relève encore la prospérité constante de la Caisse qui fait bien augurer de l'avenir. L'assemblée procède ensuite à l'approbation des comptes.

Cette assemblée fut suivie d'une intéressante conférence rendue très vivante par des projections sur le Laëtschental, par M. A. Métraux, guide C.F.F.

J. V.

Echallens (Vaud)

La 46^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens (système Raiffeisen s'est tenue le mercredi 17 février à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

Saluant une assistance fort nombreuse, le président, M. Henri Maurer-Devolz, dirige les débats avec célérité et précision ; il félicite en particulier les jeunes qui s'intéressent toujours davantage à l'activité de notre petite banque locale et adresse une pensée de reconnaissance à ceux qui nous ont quitté, MM. Emile Maccaud et Ernest Pittet.

Le rapport sur l'activité en 1959 est introduit par l'exposé du président du Comité de direction qui souligne la progression constante de la Caisse et en analyse les bienfaits dans nos milieux ruraux et artisanaux ; puis le caissier, M. Robert Allaz, commente les différents postes du bilan qui se résume comme suit : Somme du bilan Fr. 888,000.— ; bénéfice Fr. 1200.— ; roulement Fr. 1,150,000.—. Par la bouche de son président, M. Marcel Grognez, le Conseil de surveillance, organe de contrôle par excellence, à l'issue de son rapport, invite l'assemblée à approuver les comptes ; à l'unanimité et sans observations, la gestion 1959 est admise.

Ensuite de la démission de MM. Gustave Devolz et Pius Wallimann, membres assidus du Comité de direction depuis de nombreuses années, l'assemblée appelle MM. André Devolz et Henri Gottofrey-Panchaud à siéger dans cet organe ; les anciens, comme les nouveaux sont fort applaudis et reçoivent, qui remerciements, qui félicitations d'usage. La séance officielle est ensuite close mais se poursuit sans transition par la dégustation du verre de l'amitié. Et jusqu'à la nuit, les langues se délient au gré de conversations fort agréables que l'agent de police locale arrête inexorablement par son rituel : « Messieurs, c'est l'heure ».

R. A.

P. S. Parmi les élus aux Chambres fédérales en 1959, il convient de souligner la brillante réélection de M. Gabriel Despland, président du Conseil des Etats, sociétaire de la Caisse d'Echallens, ancien membre du Conseil de surveillance.

Rougemont (Vaud)

Sous la présidence de M. Arthur Breton, la Caisse d'épargne et de crédit mutuel a eu son assemblée annuelle le 28 février pour approuver les comptes du 13^e exercice.

A l'exception des membres grippés, tous étaient présents. Le Comité de direction avait fait appel à M. l'abbé Crettol, recteur de l'école d'agriculture de Châteauneuf pour une conférence à cette occasion.

Le président ouvre la séance en souhaitant d'abord une très cordiale bienvenue à M. l'abbé Crettol. Après la désignation de deux scrutateurs, la parole est donnée à M. Marius Bovay, secrétaire du Comité de direction, pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente. Il s'acquiesce de cette tâche par une diction remarquable ; le procès-verbal d'un style universitaire est admis sans observation et fait l'objet d'applaudissements.

Il appartient au président du Comité de direction de situer les faits les plus marquants au cours de l'année 1959, au point de vue international et national. Il fait ressortir l'organisation du Marché commun de la zone de libre échange. Il s'agit d'évolutions économiques très importantes, dont les présages peuvent être avantageux pour des uns et soucieux pour d'autres.

Dans le cadre communal, il signale la construction et la mise en action d'un téléphérique, la vente de plusieurs hectares de terrain pour bâtir et la construction de plusieurs chalets. Ainsi, la plaie ouverte par l'exode de la population se referme sensiblement pour se cicatrifier définitivement.

Le caissier qui est passé maître en la matière, expose objectivement la marche de la caisse qui se résume comme suit : roulement Fr. 4,824,288.19 en 2026 opérations ; le bilan est de l'ordre de Fr. 1,491,776.24 en augmentation de Fr. 340,517.50 sur l'exercice précédent ; enfin le bénéfice réalisé s'élève à Fr. 6672.97, montant porté au fonds de réserve qui atteint le chiffre de Fr. 36,913.90. M. A. Bertholet est félicité et chaudement applaudi.

M. Ch. Yersin, président du Conseil de surveillance de la caisse locale, propose à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés. Ils le sont à l'unanimité.

Comme il n'y a pas de propositions individuelles, le président donne la parole à M. l'abbé Crettol, qui, par une magistrale conférence d'une heure et demie, soulève un enthousiasme débordant ; le chroniqueur, fort bien placé, a vu beaucoup de larmes couler sur les visages burinés de nos montagnards.

Si, l'étable communautaire à laquelle a fait allusion le conférencier n'a pas rencontré l'approba-

tion de tous, par contre, toutes les autres paroles de M. l'abbé Crettol ont pénétré profondément dans l'esprit de l'auditoire. Bien des jeunes qui manifestaient des tendances de quitter la terre se sont ressaisis à l'écoute des paroles prononcées sur les valeurs spirituelles que ressentent ceux qui sont en communion constante avec la nature et le sol. Si le gain n'est pas en rapport avec celui réalisé dans d'autres branches d'activité, il n'en reste pas moins que le métier de paysan est d'une grandeur incomparable. M. l'abbé Crettol tire des comparaisons fort pertinentes entre le labeur à l'usine et celui des champs.

Cette conférence prend fin par des applaudissements répétés d'un auditoire de 250 personnes environ et qui, malgré l'heure avancée demandent encore la production du film apporté par le conférencier sous le titre « Terre valaisanne ».

Grande journée à transcrire dans les annales de la commune de Rougemont et de la Caisse Raiffeisen locale en particulier.

A. B.-J.

MÉZIÈRES (Vaud)

Sous la présidence de M. Arnold Duperrex, buraliste postal à Mézières, s'est déroulée, le 14 mars, la 43^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de Crédit mutuel.

Après l'ouverture par le président, les 189 membres présents observent un instant de silence pour honorer la mémoire des sociétaires disparus depuis la dernière assemblée générale. Dans cette liste se trouve notre regretté collègue trop tôt enlevé à l'affection des siens, Frédéric Gloor, qui a rempli avec compétence pendant 27 ans les fonctions de secrétaire du Comité de direction.

Après la désignation des scrutateurs, le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par M. Robert Guex, du Conseil de surveillance.

Dans son rapport, le président relève la marche toujours ascendante de la caisse. L'effectif des membres se monte à 256 ; il y a eu 8 admissions en 1959.

Le mouvement général a été de 4 031 304.78 fr. en 2 128 opérations. Le bénéfice de l'exercice est de 9 070 francs, portant les réserves à 165 315.16 fr.

Commentant les divers secteurs des comptes, M. le caissier Cavin se plaît à relever que la somme du bilan qui se monte à 2 571 161.15 francs présente une augmentation de 182 063 francs par rapport à l'an dernier. Le rendement favorable de l'année agricole n'est pas étranger à cette réjouissante constatation. M. Jules Rod, président du Conseil de surveillance, après avoir donné connaissance de son rapport, soumet les comptes et les rapports y relatifs à l'approbation de l'assemblée.

Sur la proposition du président, M. Robert Guex passe au Comité de Direction avec la charge de secrétaire ; il est remplacé au Conseil de surveillance par M. Alfred Mamin, maréchal à Mézières.

En récompense de ses 25 ans d'activité au sein des comités, M. Frank Cavin à Vulliens reçoit une magnifique channe vaudoise.

Pour terminer cette agréable soirée, le Comité avait fait appel à M. Musy, inspecteur à la régie des alcools, qui, après une brève introduction, fit passer sur l'écran divers films de propagande et pour finir « Terre Valaisanne » primé au Festival de Cannes.

Comme d'habitude fut servie la traditionnelle collation ; la musique de cuivre agrémenta la soirée de ses productions.

Rob. Guex.

Saxon (Valais)

Le mardi 22 mars, à 20 h. 15, s'ouvrait au Cercle de l'Avenir, la 32^e assemblée annuelle de la Caisse

de Crédit mutuel de l'accueillante cité des Abricots.

Après le salut de bienvenue, M. L. Delaloye, président du Conseil de direction depuis sa fondation en 1928, a des propos particulièrement chaleureux pour les nouveaux membres, à l'intention desquels il rappelle les principes fondamentaux qui sont à la base du mouvement raiffeiseniste, principes éprouvés qui sont la raison de l'essor constant de nos Caisses villageoises.

C'est toujours avec plaisir qu'on écoute la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, œuvre de M. Alphonse Vernay, également en fonction depuis la première heure.

M. le caissier, Robert Felley, l'homme-lige de la Caisse, commente avec compétence les comptes de 1959 qui accusent une augmentation de 310 000 fr. de bilan, lequel atteint ainsi 1 772 000 francs. Le bénéfice entièrement versé au Fonds de réserves atteint 83 750 francs.

Le rapport du Comité de direction toujours suivi avec une attention soutenue est, comme à l'accoutumée, fort instructif. En particulier M. Delaloye a souligné le rôle que chaque membre peut et doit remplir. Il conclut par ces mots : « Au-dessus des choses matérielles, plaçons les valeurs spirituelles, l'idéal chrétien. C'est dans cet esprit que tous ensemble nous devons œuvrer pour le bien de notre chère cité. »

Puis M. L. Mottier, président du Conseil de surveillance, présente un rapport sur l'activité de son comité, félicite le comité de direction et le caissier pour leur féconde activité et recommande à l'assemblée d'adopter les comptes et la gestion, ce qui fut fait à l'unanimité.

Trois membres du Comité de direction et 2 du Comité de surveillance dont le mandat arrivait à échéance ont été réélus par acclamation.

L'ordre du jour mené avec autorité et compétence par le distingué président étant épuisé, on passe à la deuxième partie qui prévoit une conférence donnée par M. le député Camille Sierro, président de la commune d'Héremence, sur la nouvelle loi fiscale du canton et des communes, qui sera soumise au verdict populaire le 28 avril prochain.

Avec la meilleure grâce, M. Sierro n'a pas manqué de répondre avec pertinence et précision aux renseignements qui lui ont été demandés.

En résumé, belle et instructive soirée qui met une fois de plus en lumière le rôle éminent social que joue notre Caisse de crédit.

L. D.

Val d'Illiez (Valais)

Sous la présidence de M. Bovard, président du Comité de direction, s'est tenue, le 27 mars 1960, l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Val d'Illiez.

Forte de 145 membres, cette Caisse enregistre chaque année des progrès réjouissants. Son chiffre de bilan s'est monté au cours de l'exercice écoulé à Fr. 2 853 496.14 et le bénéfice a atteint le chiffre de Fr. 5146.03. La réserve s'élève à Fr. 119 093.35.

L'ordre du jour s'est déroulé selon le processus habituel : souhaits de bienvenue, lecture du procès-verbal, lecture des rapports du Comité de direction et du caissier, de l'exposé du Conseil de surveillance, approbation des comptes. Divers. Distribution de la part sociale.

A la fin de la partie administrative, les sociétaires ont eu le grand avantage d'entendre une excellente conférence de M. Urbain Zufferey.

Après quelques paroles aimables et flatteuses à l'égard de la Caisse locale et de ses dirigeants, le président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, donna divers renseignements sur le

mouvement raiffeisen suisse, puis parla pendant près d'une demi-heure, de l'évolution de la politique agricole suisse. Il fut écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt par le nombreux auditoire puisque presque tous les membres étaient présents.

Le conférencier expliqua ce qui se fait sur le plan européen au point de vue organisation économique et montra la situation de l'agriculture face à ces organisations. Il releva les efforts et mesures des pouvoirs publics pour aider et soutenir notre agriculture mais il ajouta avec raison que toutes ces mesures n'auront leur pleine efficacité que si les agriculteurs eux-mêmes font des efforts individuels tant pour s'organiser que pour se former. Il toucha un mot de l'organisation de la laiterie de Saint-Martin où le lait est amené des alpages par pipe-line et de l'étable communautaire de Grimisuat.

Le président du Comité de direction remercia chaleureusement M. Zufferey et se dit persuadé que les paroles du conférencier auront soulevé dans l'auditoire un vent d'encouragement et d'optimisme.

X.

Saint-Léonard (Valais)

L'année 1959 a été fructueuse pour la Caisse Raiffeisen de Saint-Léonard et riche en événements importants.

En avril, elle recevait l'assemblée des Caisses du Valais romand et à cette occasion, elle fit fort bien son travail.

En mai, les 23 et 24, elle fêta le 25^e anniversaire de sa fondation. L'assemblée générale eut lieu le samedi à la Salle de la Cible et le dimanche ce fut l'apothéose. Les évocations retracent la vie de la Société depuis sa naissance, en 1933. M. René Jacquod actuellement conseiller national, introduisait, au Café de la Vinicole, l'infatigable M. Adrien Puippe. L'exposé que M. Puippe fit ce 9 novembre 1933 ne convainquit que onze courageux qui, durant séance tenante leur adhésion à la nouvelle institution, en devinrent les fondateurs.

Hommage fut rendu, en termes éloquents, aux membres fondateurs défunts et aux trois membres fondateurs encore en fonction dans le comité actuel : MM. Joseph Studer, de Joseph, président du Conseil de direction, Marcel Tamini, secrétaire, et Joseph Mayor, caissier.

Cette journée du 24 mai restera longtemps encore gravée au cœur de tous les raiffeisenistes léonardins.

L'activité de l'exercice 1959, ainsi que le releva M. Joseph Studer lors de l'assemblée générale du 12 mars 1960, fut à l'image des fêtes du 25^e anniversaire.

L'effectif des sociétaires s'est agrandi de huit nouveaux membres, portant ainsi ce nombre à 242. Les séances du comité ont été fructueuses et l'exercice, sur le plan comptable, s'est terminé de façon très heureuse.

Le roulement annuel a été de 6 171 245 francs et la réserve a été portée de 119 940 à 126 562 francs.

De fait, la Caisse Raiffeisen de Saint-Léonard fait honneur à sa mission et met en valeur le slogan : « Épargner, c'est prévoir et le savoir est une richesse, car savoir épargner c'est la sagesse. »

Félicitons les membres des deux comités de la Caisse et souhaitons que l'année 1960 soit également fructueuse.

Un sociétaire.

Orsonnens (Fribourg)

Le 6 mars, la Caisse de crédit mutuel d'Orsonnens a tenu sa 32^e assemblée générale. En ouvrant la séance, le président, M. G. Berset releva la présence

des élèves des cours supérieurs des écoles primaires accompagnés de leurs maîtres. Ils étaient invités par les organes dirigeants de la caisse pour suivre le déroulement d'une de nos assemblées et pour agrémenter la séance par des chants.

Le procès-verbal de la précédente assemblée, soigneusement rédigé par M. le député Chanmartin, fut approuvé sans remarques.

Dans son rapport, le président, après avoir fait un tour d'horizon sur la situation générale et sur l'agriculture en particulier, se plut à relever la bonne marche de notre caisse. Celle-ci compte 84 membres. En cours d'exercice on eut à déplorer le décès de deux de nos membres, MM. Pierre Jemmely et Louis Dorand. Ce dernier était membre fondateur. L'assemblée se leva pour honorer leur mémoire. Il ressort de ce rapport ainsi que des comptes que notre caisse continue sa marche ascendante pour le plus grand bien de la population. C'est en particulier dans l'octroi du petit crédit, du crédit d'exploitation, que la caisse rend des services signalés. Les taux d'intérêt tant créanciers que débiteurs sont très favorables.

Le caissier, M. Gremaud, analysa les comptes. Le bilan atteint 922 125 francs en augmentation de 10 650 francs. L'épargne se monte à 402 000 en augmentation de près de 20 000 francs. C'est assez dire la confiance dont jouit notre institution. Le roulement a été de 1 498 000 francs. Le bénéfice de l'exercice est modeste. Il se monte à 2 712 francs, portant les réserves à 44 013 francs. Le caissier remercia les débiteurs pour leur ponctualité à payer les intérêts.

Puis le président du Conseil de surveillance, M. Phillot, releva la très bonne gestion de la caisse, la parfaite tenue des comptes et en proposa l'approbation, ce qui eut lieu à l'unanimité.

Trois membres du Comité de direction, deux du Conseil de surveillance et le caissier étaient soumis à réélection. Tous furent réélus. Ce sont MM. Georges Berset, Léon Chassot et Pie Chanmartin du comité de direction, Noël Oscar et Albert Defferard du Conseil de surveillance, et Gremaud Max, caissier.

Pendant qu'on dégustait le verre de l'amitié offert par la caisse, on s'adressa aux élèves.

Le caissier, lui-même instituteur, leur parla de la nécessité d'une bonne instruction et pour cela d'une bonne application à l'école, des services d'orientation professionnelle, de la nécessité de songer à leur avenir en leur donnant pour l'épargne une bonne adresse « A la Caisse Raiffeisen, à l'école de Villargiroud ».

Puis le président leur dit « Vous venez de suivre le déroulement d'une assemblée de la Caisse de crédit mutuel. Qu'est-ce qu'une C.C.M.? C'est une banque, expliqua-t-il. Qu'est-ce qu'une banque? C'est une institution recevant des dépôts d'épargne, des placements d'argent pour le prêter à ceux qui en ont besoin. Il y a de grandes banques, des banques régionales et des banques villageoises. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les C.C.M. qu'on appelle aussi Caisses Raiffeisen. Pourquoi les appelle-t-on ainsi? Parce qu'elles furent fondées par Raiffeisen en Allemagne au milieu du siècle précédent. Elles furent introduites en Suisse au début de notre siècle. Il y en a maintenant 1058 dans notre pays et 71 dans le canton de Fribourg. Celle d'Orsonnens fut fondée en 1928 par 39 membres. Elle en compte 84 maintenant. Puis le président insista sur la nécessité d'une économie bien dirigée. Il remercia maîtres et élèves pour leurs productions fort goûtées par l'assemblée.

M. le curé Tinguely s'exprima avec vigueur, apportant son salut à l'assemblée. S'adressant en particulier à la jeunesse et aux élèves, il leur parla de

la nécessité d'une bonne formation professionnelle, même agricole, des avantages des écoles régionales, de l'esprit d'économie. Qui a su économiser jeune sera tout heureux de retrouver son avoir au moment où il voudra s'établir et saura d'autant mieux gérer ses affaires par la suite.

Survint encore une brève discussion sur des problèmes d'économie agricole, après quoi le président put clore cette belle assemblée.

G. B.

Givisiez (Fribourg)

Le dernier samedi de février, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Givisiez, habitant les communes de Givisiez et de Granges-Paccot, étaient réunis en la salle de l'auberge de Granges-Paccot, pour leur assemblée générale ordinaire.

Le président, M. Joseph Verdon, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à chacun et demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de M. Auguste Limat, dernier membre fondateur, décédé à Saint-Aubin.

La parole est ensuite donnée au secrétaire, M. Léon Collaud, qui donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. La présentation des comptes de 199, qui sont ceux du 58^e exercice, permet au caissier, M. Emile Waeber, de commenter d'une façon exacte et précise les divers mouvements actifs et passifs et l'état de la caisse au 31 décembre écoulé. Les feuilles photocopiées des exercices 1959 et 1958, remises préalablement à chacun, permettent de suivre l'énoncé des chiffres et d'établir de judicieuses comparaisons. Il ressort des données émises que le mouvement général fut de 1 013 706 fr. 44 en 639 opérations, ce qui classe l'exercice écoulé comme deuxième en importance depuis la fondation de la Caisse. Le bénéfice net de 1959 se monte à 2609 fr. 50; ajouté au fonds de réserve, il donne un capital de 47 168 fr. 85. Par contre, le bilan annuel boucle à 707 676 fr. 45.

Dans un rapport bref, mais complet, M. Louis Demierre, président du Conseil de surveillance, relève le parfait et consciencieux travail du gérant de la Caisse et des administrateurs, et il prie l'assemblée d'approuver les comptes annuels, tout en exprimant spécialement au président et au caissier les remerciements de chacun pour le fructueux travail fourni. Ces propositions sont ratifiées à l'unanimité. On procède ensuite à la réélection statutaire de MM. Léon Limat et Léon Collaud, du Comité de direction, et Jean Barras, du Conseil de surveillance.

Le rapport présidentiel est, comme à l'accoutumée, un modèle du genre, qui donne un aperçu général de tout ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Cet exposé, émaillé de chiffres précis, établit d'intéressantes comparaisons sur les fluctuations du marché de l'argent et ses diverses incidences économiques. Commentant ensuite un article des statuts, M. Verdon précise que la garantie solidaire et illimitée de tous les sociétaires est la justification normale de toute forme de mutualité. Tous et chacun assument de manière absolue les engagements de leur institut de crédit.

Pour terminer la séance, alors que chacun fraternise autour du verre de l'amitié, le caissier remet aux sociétaires présents l'intérêt de leur part sociale et le président souhaite à tous un bon retour dans leur foyer.

C.

Courgenay (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue dernièrement en présence de plus de 100 sociétaires.

Après les salutations et souhaits de bienvenue prononcés par M. Simon Kohler, conseiller national, président du Comité directeur, le procès-verbal lu par M. André Schwartz, secrétaire sortant, fut approuvé avec remerciements. M. Simon Kohler, président du Comité de direction, présenta un excellent rapport d'activité. Il analysa d'une manière détaillée la situation économique de notre pays en 1959 et se pencha spécialement sur les faits importants qui ont marqué la vie de notre caisse durant ce 14^e exercice. Il en souligna le développement croissant et réjouissant. Ses services sont de plus en plus appréciés par toutes les classes de la population. Aussi l'effectif des membres a-t-il augmenté cette année et atteint le nombre de 171 sociétaires.

Il appartient au caissier M. Ariste Ritzenthaler, instituteur, de commenter les différents postes du compte de 1959. Le bilan est en augmentation et s'élève à 1 991 054 francs. Le roulement se chiffre à 2 837 180 francs en 1907 opérations. Le bénéfice réalisé de 10 905 fr. 25 a été entièrement versé aux réserves qui atteignent 63 640 fr. 04.

Le caissier termina son exposé en remerciant les sociétaires et déposants pour leur collaboration. M. J. Hublard, président du Comité de surveillance, présenta son rapport et proposa à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Ils furent approuvés sans observation.

O. C.

Pleigne (Jura)

La Caisse de Crédit mutuel locale a tenu samedi 12 mars son assemblée générale sous la présidence de M. Robert Odiet. La majeure partie des membres était là.

Les tractanda habituels d'une assemblée de ce genre furent passés rapidement. Relevons l'intéressant rapport du Comité de direction qui fit ressortir la « bonne santé » et l'essor lent, mais sûr et réjouissant de la Caisse de crédit. Le président du Conseil de surveillance n'a pu, de son côté, que constater lui aussi la bonne marche de l'institution. Du rapport du caissier, M. Pierre Guenat, signalons entre autre que le roulement pour l'exercice écoulé se chiffre par la somme de Fr. 286 387.40 en 310 opérations. La Caisse d'épargne accuse un dépôt général de Fr. 250 68.60 (127 carnets), et les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 711.95.

La proposition faite par un membre de fonder un carnet d'épargne de Fr. 5.— à tout nouvel enfant né de parents suisses dans la commune de Pleigne, est acceptée à l'unanimité des voix, le but recherché par ce geste étant de promouvoir le développement de la Caisse et d'encourager l'épargne.

Des félicitations méritées ont été adressées aux membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance, particulièrement au caissier qui s'acquitte de sa tâche de façon exemplaire.

L'assemblée terminée, la Caisse se devait de supporter le verre que les sociétaires ont ensuite vidé ensemble au restaurant.

Orvin (Jura)

Samedi 12 mars 1960, près des deux tiers de nos membres avaient répondu à la convocation pour notre assemblée générale, présidée par M. W. Auroi. Après lecture d'un excellent verbal tenu par M. H. Boder, le caissier présenta ses comptes de 1959.

M. W. Auroi, dans un rapport très détaillé, exposa la situation mondiale influencée par une politique égoïste. Il fut également question de la lutte continue des classes de la société, et des heurs et malheurs de l'agriculture. Passant à l'administration de notre Caisse, le président résuma les diverses

mesures prises durant l'année et remercia chaleureusement ses collaborateurs d'avoir, au cours de nombreuses séances, accompli un travail bénévole pour le développement de la Caisse.

Il appartenait au caissier de faire l'historique comptable de l'exercice en cause. Après avoir fait le procès des conventions internationales ou européennes il démontra les conséquences avantageuses ou fâcheuses pour notre pays qui participe à plus d'un accord. La Suisse ne doit pas demeurer une éternelle spectatrice des efforts louables que tentent des hommes de bonne volonté. Cependant elle doit maintenir intacte notre neutralité. La tâche de nos autorités est donc absorbante et délicate.

Puis M. J. Mottet analysa les chiffres du boucllement qui se présentent comme suit : roulement Fr. 1 415 164.— (en augmentation de Fr. 360 000.—).

Le bilan se résume comme suit : caisse d'épargne Fr. 751 397.60 (en augmentation de Fr. 63 000.—) ; obligations Fr. 68 500.— ; comptes courants créanciers Fr. 166 880.55 ; prêts divers Fr. 963 848.50 ; comptes courants débiteurs Fr. 68 342.55.

Le résultat de l'exercice est non moins satisfaisant puisque nous portons Fr. 6459.85 de bénéfice au compte réserves, lequel atteint Fr. 49 369.46.

Quant à M. P. Villard, président du Conseil de surveillance, il a l'agréable mission de faire procéder à l'adoption des comptes. C'est à l'unanimité que l'assemblée donna décharge à la direction. M. Villard exprima la gratitude de son conseil à l'égard du comité et du caissier. Il ajouta quelques commentaires élogieux sur le résultat de notre 22^e exercice.

L'ordre du jour prévoyait les élections statutaires. M. W. Auroi, président du Comité de direction dès la fondation de notre caisse, tâche qu'il accomplit avec compétence, se désiste pour raison de santé. L'assemblée accepta difficilement cette décision d'un pionnier de l'œuvre raiffeiseniste à Orvin. Après avoir été vivement remercié pour le travail accompli durant ces 22 années de fécond dévouement, l'assemblée porte son choix sur M. R. Lécho (jusqu'ici vice-président). M. Leschot est aussi sur la brèche depuis 22 ans et saura certainement mettre ses capacités au service de la communauté. Le comité fut ensuite complété par M. René Juillerat.

Au cours d'une longue discussion qui suivit, M. Chs Mottet, maire, se fit l'interprète de l'assistance, et plus particulièrement de la population d'Orvin, pour remercier les dirigeants de la Caisse, pour leur excellente gérance. Certains chiffres confirment la confiance qui vous est accordée, dit-il, puisque c'est près d'un million de francs qui sont confiés à vos bons soins. Au nom des autorités, M. le maire se réjouit de constater que l'épargne est toujours pratiquée chez nous et il fit des vœux pour les succès futurs de la Caisse de Crédit. Et l'assemblée prit congé de son ancien président, tout en pensant au prochain jubilé.

J. M.

Courrendlin (Jura)

Samedi, 19 mars 1960, s'est tenue la 34^e assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Courrendlin. Près de 100 personnes avaient répondu à l'invitation des comités.

Présidé par M. Alphonse Cortat, maire à Rossemaison, les débats furent rondement menés. Ils mirent nettement en évidence le rôle joué par la Caisse Raiffeisen dans les localités formant son cercle d'activité, soit Courrendlin, Choindex, Châtillon. Rossemaison et Vellerat. Les chiffres atteints en 1959 sont tout spécialement remarquables :

Le mouvement d'affaires, en très net accroissement, atteint tout près de 3 millions. L'exercice 1959 a laissé un excédent de recettes de Fr. 7572.—,

ce qui monte les réserves à Fr. 84 000.— environ. Le bilan aussi témoigne de la belle marche de la Caisse ; il atteint au 31 décembre 1959 1 973 845 francs. L'augmentation est de l'ordre de près de 15 %. Cela est dû tout particulièrement à l'élévation des dépôts d'épargne. Preuve de la confiance croissante accordée à la Caisse Raiffeisen de Courrendlin dans tous les milieux. C'est ces constatations réjouissantes que se plurent à souligner les rapports présentés par les organes responsables.

Dans ces conditions, l'assemblée unanime accepta rapports et comptes, puis en donna décharge aux conseils et caissier. Aux élections statutaires, les membres des comités sortant de charge furent réélus à l'unanimité également. Il s'agit, pour le Conseil de direction, de MM. Oscar Haefliger et Armand Guélat, secrétaire, pour le Conseil de surveillance,

Cette manifestation fut suivie d'une bonne et de MM. Philippe Eschmann et Jean Widmer.

Cette manifestation fut suivie d'une bonne et intéressante conférence de M. Parrat, vétérinaire à Delémont, sur les conditions d'élevage et voyages au Congo belge. Les comités avaient bien choisi et conférencier et sujet : vu les qualités du premier et l'actualité de l'autre.

A. G.

Mervelier (Jura)

L'assemblée générale de notre Caisse de crédit mutuel a eu lieu dimanche 20 mars écoulé, avec une forte participation des membres.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président du Comité de direction, M. François Fleury, juge, rendit un émouvant hommage à notre ancien président et fondateur, M. Alfred Mouttet, décédé dernièrement, puis fit son rapport sur la marche de notre société en 1959.

Le bilan est en augmentation constante et la population use de plus en plus des services de notre Caisse. L'épargne enregistre une notable avance, ce qui prouve que la confiance lui est acquise. Notre caissier, M. Clément Marquis, ancien receveur, fit ensuite un commentaire détaillé de tous les postes du bilan. Ce dernier atteint le montant de Fr. 662 371.— et le bénéfice net de Fr. 2457.10 porte la réserve à Fr. 29 152.02. Le compte des débiteurs est caractérisé par une augmentation des prêts hypothécaires et des comptes courants, par les crédits de construction. Le caissier relève aussi la bonne situation de la Caisse par rapport aux exigences légales relatives aux fonds propres et à la liquidité. M. le curé, président du Conseil de surveillance, fit part des contrôles effectués durant l'année 1959 ainsi que des rapports des organes de révision de Saint-Gall. La preuve est fournie que notre Caisse est administrée avec compétence et fermeté selon les principes de Raiffeisen et qu'elle mérite largement la confiance de notre population.

Puis on procéda à la réélection de 2 membres du Comité de direction et de 2 membres du Conseil de surveillance et du caissier. Tous furent confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité.

Cette assemblée laisse une fois de plus le sentiment que notre société est bien dirigée et qu'une collaboration franche, discrète et amicale, anime ses dirigeants. Nous lui souhaitons prospérité et succès dans son œuvre de mutualité.

C. M.

Courroux-Courcelon (Jura)

C'est en présence d'une participation record de ses sociétaires que s'est déroulée, samedi 12 mars, l'assemblée générale de la Caisse locale de Crédit mutuel.

Après lecture du procès-verbal par le dévoué secrétaire M. Pierre Chariatte l'assemblée prend d'emblée connaissance par la voix du caissier de la présentation des comptes qui reflètent une marche ascendante réjouissante puisque comptes débiteurs et créanciers sont caractérisés par un roulement fécond.

Par des paroles pertinentes, le président du Comité de direction, M. Ferdinand Fleury, mit en relief l'agréable mission du comité de pouvoir contribuer à soutenir les situations modestes des membres.

A ces paroles s'unirent celles du méritant caissier, M. Paul Chételat, qui, depuis plus d'un quart de siècle, s'acquitte de cette tâche délicate mais pleine de mérite. En brochant le tableau d'une année favorable, le rapport du caissier fut l'expression même de la noble cause raiffeiseniste. Il incombait également au président du Conseil de surveillance, M. Clovis Ruf, qui se dit satisfait de la structure de la Caisse, de faire procéder à l'approbation des comptes annuels. Soulevés par l'enthousiasme et l'esprit de solidarité qui animent notre œuvre locale, plusieurs orateurs s'expriment au cours de la soirée dont M. le député Charles Fleury, Luc Fleury, secrétaire communal, Pierre Bregnard, instituteur, et Joseph Berdat, membre du comité ; tous relevèrent la structure sociale de cette noble institution et les louables avantages qui en découlent, face à la situation économique cantonale et nationale qui fut longuement analysée.

Après le paiement de la part sociale et après avoir spontanément renouvelé leur confiance au comité, les sociétaires fraternisèrent comme de coutume.

P. C.

Saint-Brais (Jura)

Pour la 30^e assemblée générale de notre Caisse, les raiffeisenistes de nos villages de Saint-Brais et Montfaverger ont voulu battre un record en y assistant au nombre de 69, dans la Grande Salle de l'école, afin de prendre connaissance des comptes et rapports de l'exercice 1959.

Le président de direction, M. Léon Noirjean, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Après désignation des scrutateurs, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, par M. Paul Queloz, secrétaire, ne donne lieu à aucune observation ; il est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, au nom du Comité de direction, M. Noirjean présente le rapport d'activité de l'exercice écoulé, qui a connu un développement réjouissant. L'intense activité déployée dans tous les domaines est tout à l'honneur de notre population rurale.

La présentation des comptes constituait l'objet principal de l'ordre du jour. Le caissier M. Jos Mahon, fit un exposé très clair et précis, afin d'expliquer la marche et la situation de la caisse. Le bilan atteint la somme de Fr. 968 524.—. Le mouvement général en 556 opérations se monte à Fr. 1 176 401.—. Le bénéfice de Fr. 3057.70 est versé intégralement aux réserves qui se montent à Fr. 30 758.—.

Il appartient à M. le curé R. Walzer, président du Conseil de surveillance, de constater la bonne gérance des affaires, de souligner les avantages sociaux et matériels que procure à notre population l'existence de notre Caisse. Sur propositions du rapporteur, les comptes annuels sont adoptés, avec décharge aux organes responsables.

L'ordre du jour prévoyait également des élections statutaires : M. le curé R. Walzer, président du Conseil de surveillance, MM. Henri Farine, vice-président du Comité de direction et Paul Queloz, secrétaire, Jos Mahon, caissier. Par un vote unanime,

l'assemblée confirma dans leurs fonctions respectives ces membres de la série sortante.

Après le paiement des intérêts des parts sociales, et afin de marquer le 30^e anniversaire, le comité a fait appel à M. l'abbé A. Chèvre, curé de Pleigne, pour entretenir l'assemblée sur « l'Abbaye de Bellelay ». Présenté et salué par M. le curé Walzer, l'orateur, dans une clarté parfaite, a tenu son auditoire en haleine pendant plus d'une heure. M. le curé Walzer, en termes chaleureux, remercia et félicita le distingué conférencier.

Puis l'assemblée se clôtura dans une sympathique ambiance à la Croix-Fédérale.

J. M. S.

La Ferrière (Jura)

Avec ses 42 sociétaires, la Caisse de crédit mutuel de notre petit village est certainement parmi les plus modestes des nos Caisses Raiffeisen suisses. Et pourtant, elle vient de prouver, une fois de plus son utilité, voire sa nécessité. N'a-t-elle pas atteint, au cours de l'exercice 1959, un roulement d'un million de francs en chiffre rond ? Cela signifie quelque chose, certes, et ceux qui ont la responsabilité de notre Caisse Raiffeisen ont le droit d'être heureux de ce beau résultat.

L'assemblée annuelle a eu lieu samedi 20 février, à la Salle communale, sous la présidence de M. Paul Oberli. Après des souhaits de bienvenue et la lecture du dernier procès-verbal, l'assemblée entendit avec intérêt les différents rapports statutaires : du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. Les comptes, soigneusement tenus par M. Léon Mouche, laissent apparaître un bénéfice annuel de quelque 2500 francs qui, versés au fonds de réserve, portent ce fonds à plus de Fr. 24,000.—. Les prêts hypothécaires dépassent la somme de Fr. 400,000.—, les 235 livrets d'épargne font un total de Fr. 431,000.— et les obligations ont dépassé Fr. 120,000. On le voit : l'année écoulée a été propice à notre caisse. C'est bien ce que déclarèrent MM. Oberli et Léchet, respectivement présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance, et M. Mouche, le dévoué caissier, dans son exposé détaillé. Et l'assemblée prit fin par l'approbation des comptes et du bilan, après quoi les membres présents reçurent l'intérêt de leur part sociale.

Réclère (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de notre village a tenu son assemblée annuelle. Elle fut bien fréquentée. M. Joseph Lachat, père, président du Comité de direction, salua les participants et ouvrit l'assemblée. Après lecture du procès-verbal, on passe à la présentation des comptes. Le résultat de ce 30^e exercice est satisfaisant. Le rapport du Comité de direction est lu par M. Edmond Jolissaint. Si celui-ci reflète dans ses grandes lignes les événements mondiaux régionaux ou locaux, l'accent est surtout mis sur le 30^e anniversaire de la fondation de notre caisse locale. Les membres fondateurs encore présents sont remerciés et félicités. M. René Jolissaint, caissier toujours dévoué, fait un exposé complet et détaillé des comptes et en commente les principaux chapitres, d'où il ressort que le bilan se monte à Fr. 497,481.—, le roulement général à Fr. 496,013.— et l'épargne à Fr. 456,336.—. Les déposants sont félicités et remerciés pour leur confiance et les débiteurs pour leur ponctualité. M. le curé Garnier donne lecture de son rapport du Conseil de surveillance qui, comme de coutume,

est une belle page de français, où rien n'est laissé au hasard et où chaque mot revêt exactement le sens qui lui est propre. Les comptes sont approuvés avec décharge et félicitations au caissier, le dividende est payé à chacun. L'assemblée renouvelle sa confiance à de nombreux membres des comités pour une nouvelle période. Et maintenant, en route, dans la confiance, l'harmonie et la paix, pour le cinquantenaire d'une œuvre utile dans notre petit village.

R. J.

Saint-Ursanne (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue dimanche 14 février, à la halle de gymnastique. Quelque cent trente sociétaires y participaient, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils portent aux affaires de l'institution. Une ambiance toute amicale et confiante ne cessa de régner tout au long des débats.

Après les salutations et souhaits de bienvenue, le

procès-verbal lu par M. Eugène Girardin, fut approuvé avec remerciements. M. Xavier Marchand, président du comité de direction, présenta un excellent rapport d'activité. Il analysa la situation économique de notre pays en 1959, et s'attarda spécialement sur les faits importants qui ont marqué la vie de notre caisse durant ce 26^e exercice. Il lui fut très agréable de souligner le développement croissant de cette institution d'épargne et de crédit. Ses services sont de plus en plus appréciés par la population de la ville et des communes environnantes. Aussi, l'effectif des membres s'est-il élargi, cette année, de 21 unités et celui des déposants de 41. D'importants succès ont été enregistrés.

Il appartient à la caissière, Mlle Paulette Lapaire, de commenter les différents postes du compte de 1959. Le bilan en augmentation de Fr. 370 000.— s'élève à Fr. 3 003 000.—. Le roulement se chiffre à Fr. 6 065 000.— en 3250 opérations. Le bénéfice réalisé de Fr. 11 623.70 a été entièrement versé aux réserves qui atteignent Fr. 84 330.—. La caissière termina son exposé en remerciant tous les sociétaires et déposants pour leur collaboration dans une œuvre dont le but est de servir.

Les membres du Conseil de surveillance ont bien conscience de leur mission. Nous le constatons au rapport de son président, M. Léon Buchwalder, qui donna connaissance des contrôles effectués et du travail fourni. A l'unanimité, l'assemblée adopta les propositions faites par cette autorité de contrôle.

Il fallut ensuite procéder aux élections statutaires. MM. Eugène Girardin et Ernest Jeannerat, membres du comité de direction, MM. Léon Buchwalder et Fernand Cerf, membres du Conseil de surveillance, ainsi que Mlle Lapaire, caissière, sont réélus pour une nouvelle période.

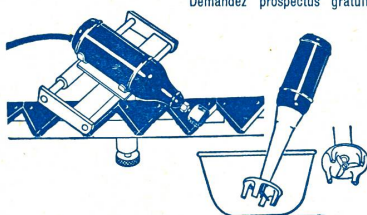
La présence de M. Georges Cramatte, ancien caissier, invité à notre rencontre annuelle procura beaucoup de joie. Aussi, ses félicitations et encouragements furent chaleureusement applaudis. Et l'assemblée générale se prolongea dans une atmosphère de franche et saine gaieté. N'a-t-elle pas été, une fois de plus, une pleine réussite, preuve de la vitalité réjouissante de notre caisse ?



Atout AG
Burgdorf
Telefon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Meilleur !

L'aiguiser - Atout avec guidage donne un meilleur affûtage. Produit suisse. Demandez prospectus gratuit



Contre un petit supplément, livrable avec Mixer et à deux vitesses.

Ce signe de nos représentants:



vous donne toute garantie pour nos coffrets de maison originaux dont la résistance au feu a été contrôlée.

Attention aux imitations !

Sicherheitstresor AG Zwinglistraße 15, Zürich

études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀

PLANS • SOUMISSIONS • VERIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

imprimerie favre & favre s.a. lausanne

Qui s'endette fait un pacte avec le mensonge. Les emprunteurs promettent de rendre : le quart d'heure de Rabelais arrivé, ils mentent pour s'excuser, ils mentent en promettant et bientôt ils mentent avec le naturel et l'allure de chevaux qui galopent.

Roues

essieux, freins pour tous véhicules agricoles

avec pneus ou pneus pleins. Roues pour brouettes. Changement du cercle pour roues à pneu.

FRITZ BÖGLI

Langenthal 11
Atelier de construction
Tél. (063) 2 14 02



Invito a Basilea

Basilea ha già ospitato i raiffeisenisti svizzeri quattro volte, e più precisamente negli anni 1923, 1935, 1942 e 1952, e si appresta a riceverli per il quinto Congresso che si svolgerà il 22 e 23 maggio 1960. Certamente coloro che vi sono già stati torneranno volentieri a questa ospitale città, mentre quelli che ancora non la conoscono approfitteranno dell'occasione per visitarla.

La particolare situazione europea conferisce a questa città, che con 220'000 abitanti è la seconda della Svizzera, un carattere del tutto speciale. In essa si trovano le stazioni ferroviarie di tre Stati e l'aeroporto internazionale di Basilea-Mulhouse, a 8 km. dal centro, si trova in territorio francese. Come città di congressi era già nota all'epoca del « Concilio di Basilea » (1431-1448).

Le origini di Basilea sono antichissime. Nell'anno 44 a.C., per ordine di Giulio Cesare, il generale romano Lucius Munatius Plancus fondò nei pressi dell'attuale villaggio di Augst, a pochi chilometri da Basilea, la colonia Raurica. E' appunto alla creazione di questa colonia sul Reno che Basilea deve la sua esistenza. L'anno seguente, lo stesso generale pose le fondamenta a Lugdunum che doveva dare origine alla città di Lione.

Da allora sono passati oramai due millenni. Come altre città, Basilea ha conosciuto delle grandi catastrofi (peste nel 140, incendio e terremoto nel 1356, incendio del 1417) e le guerre nel medioevo non la lasciarono indenne. I secoli hanno impresso al volto della città linee veramente singolari e l'attento osservatore, passando per le vie cittadine, si trova trasportato nel passato nell'ammirare la cattedrale con la sua imponente mole, la caratteristica Pfalz, balcone sul Reno e la Porta di Spalen, una delle più belle del medioevo. Certo l'aspetto esteriore della città si è modificato per adattarsi alle circostanze: essa non è però mai venuta meno alla sua antica missione di servire il commercio e le comunicazioni.

Dal punto di vista industriale predominano a Basilea l'industria chimica, derivata dalle tintorie, la fabbricazione dei coloranti e quella dei prodotti farmaceutici. Infatti le cinque più importanti fabbriche svizzere di prodotti chimici vi hanno la loro sede. Per quanto riguarda l'aspetto commerciale, oltre alle grandi banche sviz-

Convocazione della

57^{ma} assemblea generale ordinaria dei delegati a Basilea

*lunedì 23 maggio 1960 nella sala della Fiera Svizzera, alle 09.00 in punto.
Apertura della sala alle 08.15*

ORDINE DEL GIORNO:

1. Apertura da parte del Presidente dell'Unione *Dr. Eugster*
2. Designazione di 4 scrutatori.
3. Rapporto sull'attività del servizio di revisione e sull'attività e la situazione delle Casse *Dir. I. Egger*
4. Presentazione dei conti annuali e del bilancio e rapporto sull'attività della Cassa centrale nel 1959 *Dir. P. Schwager*
5. Rapporto e proposte del Consiglio di sorveglianza.
6. Deliberazioni sui conti della Cassa centrale al 31 dicembre 1959 e sulla ripartizione dell'utile.
7. Elezione statutaria degli organi dell'Unione.
8. Conferenza del signor cons. nazionale Dr. E. Boerlin su « L'integrazione europea, via verso il potenziamento economico nazionale ».
9. Discussione generale.

Diritto di partecipazione secondo l'art. 11 degli statuti dell'Unione: Ogni Cassa con meno di 100 soci può delegare due rappresentanti; inoltre un delegato in più per ogni ulteriore centinaio di soci o frazione di cento, ma al massimo 5 rappresentanti.

*Ogni delegato ha diritto a un voto.
San Gallo, 19 aprile 1960.*

*Per il Consiglio d'amministrazione:
Il presidente: Dr. G. Eugster.*

zere vogliamo citare la Banca dei pagamenti internazionali e le diverse compagnie di navigazione e spedizione del porto di Basilea, le società di assicurazioni note in tutto il mondo. Gli sportivi sanno inoltre benissimo che Basilea è la sede della Società dello Sport-toto.

Il porto è la « Porta d'oro » aperta verso gli Oceani, attraverso il quale passano poco meno della metà sia delle importazioni sia delle esportazioni del nostro Paese. Per dare un'idea della sua capacità aggiungiamo che le installazioni occupano una superficie di 880 000 mq. e dispongono di 4 470 m. di banchine, di 64 km. di ferrovia, di 36 gru, di 18 silos per cereali, di depositi che si estendono su 243 000 mq. e di serbatoi di benzina d'una capacità di oltre 264 milioni di litri, ciò che permette di far fronte ad un trasbordo di merci che oltrepassa i quattro milioni di tonnellate all'anno.

Non si può nominare Basilea senza pensare, per associazione di idee, alla sua Fiera campionaria. Per farsi un'impressione del suo rapido considerevole sviluppo basta pensare che nel 1917, alla prima manifestazione, il numero degli espositori fu di 831 e la superficie occupata di 6000 mq., mentre ultimamente gli espositori si aggirarono sui 2350 occupando un'area di 130 000 mq. Senza venir meno al suo compito di favorire la vendita nell'interno del Paese, la parte svolta dalla Fiera in questi ultimi anni è stata quella di procurare dei vasti sbocchi alla produzione industriale svizzera.

Un omaggio all'aspetto culturale e artistico della città è senz'altro doveroso. Essa compie ogni sforzo per onorare il passato rappresentato dai maestri stampatori Frobenius ed Amerbach, dall'umanista Erasmo di Rotterdam, dai matematici Euler e dalla dinastia dei Bernoulli, dallo storiografo d'arte Jacob Burckhardt, dall'uomo di stato Johann Rudolf Wettstein e dalle opere dei ben noti pittori Conrad Witz e Holbein il Giovane. L'Università di Basilea, fondata nel 1460 e che fu la prima della Svizzera, ha un influsso preponderante sulla vita culturale della città grazie alle secolari sue vastissime relazioni nel mondo.

Dopo queste brevi considerazioni è opportuno accennare all'ospitalità, la cordialità e lo spirito caustico, pieno di umore, degli abitanti di Basilea, che si rivela, o meglio si sfoga, in occasione del carnevale basilese al quale scrittori ed artisti partecipano in gran numero.

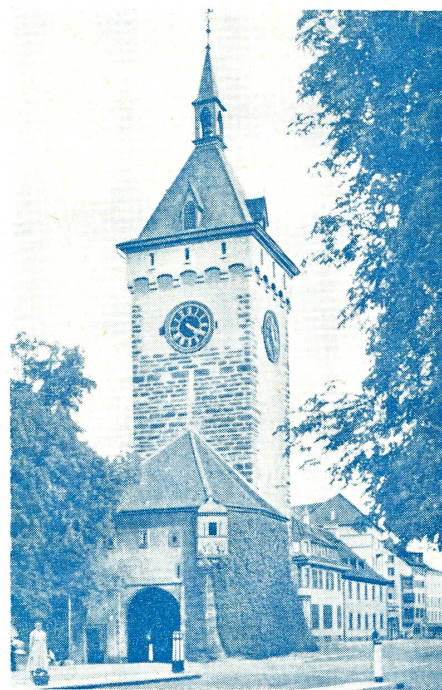
* * *

Segnaliamo ai delegati ticinesi un'importante innovazione per quanto riguarda il viaggio a Basilea. Esso non avverrà più

esattamente come per gli anni precedenti, e cioè andata e ritorno collettivamente. Solo il ritorno dovrà essere effettuato collettivamente col treno stabilito. Verranno emessi dei biglietti speciali, forniti come al solito direttamente dall'Unione, per il percorso Bellinzona-Basilea e ritorno (via Gottardo-Lucerna). I delegati dovranno perciò procurarsi un biglietto normale di andata e ritorno dal loro villaggio a Bellinzona. L'andata a Basilea col biglietto speciale potrà venir effettuata *individualmente e già al venerdì o sabato*, a piacimento, o alla domenica come per gli anni precedenti, con qualsiasi treno. Il ritorno è però collettivo: partenza da Basilea lunedì alle 14.13 ed arrivo a Bellinzona alle 18.39.

Siamo certi che parecchi approfitteranno di questa comodità per visitare la città o per intraprendere qualche interessante escursione. Come per gli altri anni ogni delegato riceverà la carta di partecipante con i relativi buoni ed un prospetto in italiano della città.

Le possibilità che Basilea offre sono molte. Una visita al Museo storico, dove



La porta San Giovanni

tra i rari oggetti è conservato il tesoro della Cattedrale, oppure alle raccolte di studiosi basilesi nel Museo etnografico od al Museo del « Kirschgarten », nel quale si trova tutto l'incanto del secolo XVIII, è certamente oltremodo interessante. Chi, poi, si interessa in particolare alle antiche attrezzature da farmacia, allo sport, alla musica, alla navigazione o alla difesa contro gli incendi, trova a Basilea originali

musei dedicati a queste specialità. Una bella attrattiva della città renana è pure il giardino zoologico, noto in tutto il mondo per la felice riuscita di allevamenti. Esso ospita centinaia di specie animali e oltre 3500 animali appartenenti a tutte le regioni del globo. Per lo « specialista » non manca inoltre il giardino botanico dove la curiosa flora dei tropici prospera in vaste serre ed altre innumerevoli specie di piante, fiori, arbusti, appartenenti a tutti i climi delle Alpi e del bacino mediterraneo, crescono all'aria aperta.

Esiste inoltre la possibilità di escursioni di mezza giornata o di una giornata intera nei prossimi dintorni in Svizzera, Germania e Francia: è perfino possibile compiere nella medesima giornata un giro molto interessante attraverso i tre Paesi. In Svizzera segnaliamo il dolce paesaggio prealpino del Giura dai molti castelli; gli scavi romani e la fedele ricostruzione di una bottega di epoca romana e di un'abitazione a Augst; l'antica cittadina termale di Rheinfelden; il castello di Bottmingen (secolo XIV); il bizzarro « Goetheanum », sede mondiale della comunità degli Antroposofi a Dornach; il luogo di pellegrinaggi di Mariastein con la sua chiesa in stile primitivo. In Germania invece, a pochi chilometri dalla città, la meravigliosa Foresta Nera; Friburgo l'antica città degli Zähringen, con la sua stupenda cattedrale e la funivia di Schauinsland.

In Francia è particolarmente interessante la chiesa del Sacré-Cœur ad Audincourt, con i mosaici di Jean Bazaine e le vetrate di Fernand Léger, oppure la singolare chiesa di Notre Dame du Haut di Le Corbusier a Ronchamp, e l'Alsazia rinomata per le bellezze d'arte e le specialità culinarie. Come si vede quindi, ai delegati è offerta la possibilità di trascorrere una lieta ed interessante fine settimana ancor prima che inizino col programma prestabilito le due giornate del Congresso. Coloro che partono la domenica mattina per Basilea hanno a disposizione i normali treni diretti, da Bellinzona alle 6.45 e arrivo a Basilea alle 10.42, oppure partenza alle 8.36 con arrivo alle 12.26. Seguirà quindi il pranzo negli alberghi attribuiti, e con ciò inizierà il programma ufficiale del Congresso 1960. Alla una e mezzo si potrà partecipare ad una gita in battello sul Reno fino a Rheinfelden con ritorno in treno (oppure, a seconda del gruppo, partendo in treno e ritornando in battello). Altri gruppi effettueranno un interessante giro in torpedone con sosta in note località. Alle 17.00 avrà luogo l'assemblea generale della Cooperativa di fideiussione al Casinò. Dopo la cena seguirà la tradizionale serata ricreativa di benvenuto nella grande

sala della Fiera svizzera. La maggior parte dei delegati, Ticinesi compresi, pernoverà poi negli alberghi di Basilea, mentre si prevede di trasportarne a mezzo torpedone qualche centinaio a Rheinfelden. Il lunedì mattina alle 09.00 precise sarà aperta l'assemblea generale ordinaria dei delegati dell'Unione, come alla convocazione situata all'inizio della « pagina ». I delegati avranno la possibilità di seguire le deliberazioni nella loro lingua materna a mezzo delle apposite cuffie di ascolto grazie alla traduzione simultanea in italiano ed in francese. Dopo l'assemblea pranzo e ritorno nel Ticino col treno delle 14.13.

* * *

Questo, in breve, il programma della manifestazione. Riteniamo inutile aggiungere che ogni Cassa deve sentirsi in dovere di inviare i propri delegati al Congresso. Il diritto di partecipazione non è limitato, soltanto il diritto di voto è ridotto a due delegati per Casse sino a 100 soci e 3 delegati per Casse fino a 200 soci. La partecipazione invece è libera, e vi sono per esempio Casse che premiano l'attività gratuita dei loro comitati appunto inviandoli al Congresso, che non solo rappresenta l'assemblea generale, come lo sarebbe quella di ogni Cassa, non solo permette di stabilire contatti con raiffeisenisti di tutte le regioni della Svizzera, di rendersi conto della portata e dell'estensione del movimento, ma per i delegati rappresenta anche una magnifica gita, con un programma organizzato a puntino, son soggiorno e pasti in buoni alberghi, con gite interessanti, con razionale impiego del tempo a disposizione e con parecchio tempo libero da utilizzare per acquisti, visite, ecc.

Considerazioni di ordine economico in questa occasione sono per la maggior parte fuori posto. Non è certo risparmiando quel centinaio di franchi per la propria delegazione che una Cassa può a fine anno chiudere più o meno in attivo. Al contrario gli insegnamenti e le esperienze che al Congresso i delegati hanno occasione di raccogliere e portare poi in seno alla propria Cassa hanno un'importanza grandissima e possono influire in modo sensibile sull'andamento futuro della stessa. Nessuna esitazione quindi in seno ai comitati, ma decisione unanime e convinta di partecipazione al Congresso di Basilea.

Pell.

previsto corso di istruzione al quale hanno partecipato una trentina di delegati. Erano presenti, per la Federazione ticinese delle Casse Rurali il presidente signor Prof. Plinio Ceppi ed il signor Avv. Emilio Induni, vice-presidente, mentre l'Unione era rappresentata dal signor Pellandini, revisore. Il corso venne aperto dal presidente prof. Ceppi che diede il benvenuto ai presenti sottolineando l'importanza del corso che, più che di istruzione, dev'essere considerato di perfezionamento. Si compiacque poi del buon intervento di delegati che dimostra il loro vivo interesse mirante ad una amministrazione sempre più perfetta delle loro Casse.

Si passò quindi alla prima trattanda che concerneva la cessione di crediti cantonali e federali per anticipi concessi dalle Casse destinati alla costruzione o riattazione di case o stalle. Veniva distribuito il nuovo formulario allestito allo scopo dalla Unione per simili pratiche, formulario No. 595 che d'ora in avanti può pure venir richiesto al nostro economato. Seguiva una interessante discussione sulle condizioni e percentuali dei sussidi ottenibili. Dopo di che vennero date risposte alle domande inoltrate preventivamente per scritto o poste verbalmente.

Prese quindi la parola il signor Pellandini che presentò una relazione sul capitolo del prestito con pegno, sottolineando l'importanza di certe pratiche ed accertamenti indispensabili per evitare future sorprese. La discussione che seguì fu assai nutrita per i numerosi casi possibili presentati che sollevarono molto interesse.

Il signor Avv. Induni espose quindi le disposizioni legali e le particolarità del prestito garantito da fideiussione. Anche a questo vasto settore dell'attività creditizia venne dedicata una interessantissima discussione.

Si giungeva così, dopo aver risposto ancora alle ultime domande, alla fine del corso che il Presidente della Federazione dichiarava chiuso, dopo aver ringraziato i presenti per l'interesse dimostrato. Data l'importanza di alcune questioni, come a desiderio espresso da alcuni partecipanti, pubblicheremo prossimamente su queste pagine alcuni degli argomenti di interesse generale trattati a Bellinzona.

Bissone

La Cassa Raiffeisen di Bissone ha tenuto l'assemblea generale ordinaria domenica 13 marzo 1960 nella sala della scuola comunale.

Alla presenza di un buon numero di soci il presidente Sig. Fermo Cozzi ha aperto i dibattiti porgendo un cordiale benvenuto ai presenti e auspicando una sempre maggiore collaborazione di tutti alla Cassa, nello spirito dei sani principi Raiffeisen.

Ha dato quindi la parola al segretario Sig. Pigazzini per la lettura del verbale dell'ultima assemblea generale.

Ha preso poi la parola il presidente che ha intrattenuto i presenti sull'andamento economico del nostro paese nel 1959 e sull'andamento della nostra cassa nel secondo esercizio.

Dopo il rapporto della Direzione il Cassiere ha illustrato il movimento della Cassa. Da ultimo ha preso la parola il Sig. A. Orsatti, Presidente del Consiglio di Sorveglianza, che ha avuto parole di lode e di incoraggiamento per gli organi della Direzione e per il Cassiere, invitando l'Assemblea a voler accettare i conti presentati.

Senza discussione, i conti annuali per il 1959 sono stati approvati all'unanimità.

Esaurito l'ordine del giorno, il Presidente dichiarava chusa l'Assemblea.

Brusio

I soci della Cassa Rurale di Brusio vennero convocati domenica 13 marzo u.s. all'assemblea generale ordinaria. Nel padiglione dei F.lli Plozza a Brusio, alle 14.15 precise, il presidente signor M.o Pietro Pianta aprì l'adunanza dando il benvenuto ad una settantina di soci. Si diede quindi lettura del protocollo dell'ultima assemblea generale che venne approvato tacitamente.

Nella relazione morale del Comitato di direzione il presidente fece un ampio giro d'orizzonte sui fatti più salienti nella vita ed industria del nostro paese. In tutta la Svizzera l'annata fu molto buona, anche se nel Brusiese una violenta grandinata recò non pochi danni alle colture, specialmente al tabacco. Anche per le Casse rurali Raiffeisen, e per quella di Brusio in particolare, l'annata 1959 dev'essere considerata eccezionale. Nel suo settimo esercizio essa ha raggiunto i 120 soci; diversi prestiti poterono essere elargiti, di modo che ogni socio poté dirsi soddisfatto. Il presidente ringraziò i membri dei due comitati direttivi per l'esemplare partecipazione alle sedute, i depositanti per la fiducia, i debitori per lo scrupoloso adempimento dei loro impegni, e rivolse uno speciale ringraziamento al solerte cassiere.

Il cassiere signor Giovanni Della Cà presentò quindi il suo rapporto, nel quale fece risaltare il beneficio per il 1959 che ammonta a Fr. 1.646.15 ed il movimento generale che raggiunse 2.376.000 franchi. Chiuse quindi il suo dire sottolineando il fatto che la funzione materiale della Cassa, quale intermediaria del capitale, è il mezzo per raggiungere lo scopo ideale economico e sociale.

Il presidente del Consiglio di sorveglianza, signor Vittorio Pola, nel suo rapporto fece notare il sensibile aumento ed il buon andamento nell'opera della Cassa Rurale. Dichiarò i libri tenuti bene ed i conti in piena regola, proponendo l'approvazione dei conti con scarico al comitato gerente. L'ottima attività venne approvata a pieni voti. La sesta trattanda prevedeva l'elezione di un membro del Consiglio di sorveglianza, in sostituzione del signor M.o Camillo Plozza trasferitosi fuori comune. Il presidente M.o Pianta a nome dei due Comitati propose il signor Loris Mascioni, che ri-

Corso d'istruzione di Bellinzona

Il 9 aprile u.s. è stato tenuto in una sala del palazzo municipale di Bellinzona il

Notizie dalle Casse

Abbiamo ricevuto alcune relazioni concernenti l'assemblea generale di alcune Casse Rurali che ben volentieri pubblichiamo, ringraziando i relatori per la loro apprezzata collaborazione.

cevette ben 66 voti. La adunanza è lieta del nuovo membro, dotato di non comuni capacità amministrative.

La scelta del nuovo locale per la Cassa diede un po' di lavoro di più. Dato che il Comune è molto sparso si pensò di lasciar decidere l'assemblea generale. Dopo diversi interventi per avere la Cassa a Campascio o al Borgo di Brusio, la votazione decise per quest'ultimo.

Con il pagamento dell'interesse sulle quote sociali, l'ordine del giorno fu assolto. Breve comunicazione di interesse comune e parole di ringraziamento del presidente chiusero questa assemblea. Convinti che « il denaro del paese deve restare in paese e servire alla sua popolazione » abbiamo lasciato l'adunanza.

pc.

Cademario

Fra le diverse istituzioni che fortunatamente questo villaggio ancora può vantare, quella che man mano va mietendo i più bei frutti è senz'altro la Cassa Rurale. Fondata or sono appena tre anni da un gruppo di appassionati di qui, ha raggiunto in brevissimo spazio di tempo risultati impensati. Il numero dei soci è salito alla fine del 1959 a 28 e il movimento generale di cassa è stato di poco inferiore al milione di franchi. Il bilancio complessivamente florido del movimento raiffeisenista locale, torna a tutto onore, in primo luogo, dei dirigenti della Cassa che, con slancio e dedizione non indifferenti, hanno disinteressatamente lavorato per la comune causa. Un sentito plauso vada quindi al Presidente della Direzione, sig. Vanetta Pio, sindaco, che con gli altri colleghi di Comitato ha saputo portare la nostra Cassa a un livello veramente imponente e di ottimo auspicio per il futuro. Anche il Consiglio di Sorveglianza, sig. Fontana Giacomo, ha vegliato per il buon andamento della Cassa e ha diligentemente redatto i rapporti di revisione della stessa.

Il cassiere sig. Comazzi, veterano della nostra istituzione con i suoi 75 anni, ha dato prova di sentita vocazione per il compito affidatogli e grazie alla sua perizia di contabile preciso e scrupoloso, ha in pochissimo tempo saputo cattivarsi la simpatia e la stima di tutti i raiffeisenisti. L'assemblea annuale del 17 marzo scorso, presente la quasi totalità dei soci, è stata la degna testimonianza di attaccamento e di solidarietà per questa magnifica istituzione che sicuramente non tarderà a conquistare mete più feconde per il benessere e la prosperità di tutto il villaggio.

l. v.

Coldrerio

Venerdì 18 marzo u. s. si è tenuta la nostra assemblea ordinaria, nella Sala del Consiglio Comunale (gentilmente concessa).

Presenti buona parte dei soci e anche qualche simpatizzante. Il presidente della Direzione, sig. Galli Angelo nel suo rapporto ha dato ampie informazioni sull'attività svolta in collaborazione con la Sorveglianza nel corso dell'esercizio 1959. Il cassiere presentava poi i conti dettagliatamente dando una chiara spiegazione di tutto il movimento contabile della Cassa. È stata raggiunta una cifra di bilancio di fr. 900.349.15,, in soli 5 anni di attività e un utile netto di fr. 2963.10. Il presidente della Sorveglianza, sig. Croci Elvezio, ha illustrato nel suo rapporto, gli accurati controlli fatti dal Consiglio stesso e dalla nostra Unione di San Gallo, invitando tutti ad unirsi per un ulteriore sviluppo della nostra Cassa.

L'ottimo sviluppo conseguito dal nostro istituto bancario è accolto sempre con maggior interesse dalla nostra popolazione.

Loco

Il 22 marzo ebbe luogo nella Sala comunale l'assemblea generale ordinaria della Cassa Rurale nel suo secondo anno di attività. Alla riunione parteciparono quasi tutti i soci ad eccezione di pochi che hanno scusato la loro mancanza. L'assemblea è stata aperta dal vice-presidente di direzione il quale per ricordare la scomparsa del defunto presidente sig. Broggin Fiorino invitata i presenti ad alzarsi e osservare un minuto di silenzio. In seguito si iniziarono i lavori come all'ordine del giorno che si svolsero in un'atmosfera di vera cordialità.

La lettura dei rapporti del comitato direttivo, del cassiere e del consiglio di sorveglianza sull'andamento e lo sviluppo della cassa sono stati ascoltati dai soci con vivo interesse. Il bilancio d'esercizio è stato chiuso con fr. 142.123.95 mentre il movimento generale (200 operazioni) si chiudeva con

fr. 503.254.18. Vennero emessi 25 libretti di deposito ed alcune obbligazioni vincolate a 3 anni.

Le domande di prestito incominciarono ad affluire negli ultimi mesi del 1959; al dicembre ne erano già stati concessi 2 per un importo di fr. 9000.—, parte a privati e parte a istituti pubblici, oltre a fr. 90.000.— impiegati in conti speciali presso l'Unione.

L'assemblea ha approvato all'unanimità i conti e la gestione 1959. Vennero in seguito le nomine statutarie. A comporre il consiglio di direzione sono stati chiamati i signori: Wetzel Walter alla carica di presidente, Morgantini Giovanni vice-presidente, Luchini Ferruccio segretario, Martinoni Florio e Lucchini Onorato (nuovo) membri. Il consiglio di sorveglianza è stato riconfermato in carica; ne fanno parte i signori: Schira Renato presidente, Mella Pietro vice-presidente e Zenoni Paolo segretario.

Terminato lo svolgimento dell'ordine del giorno il nuovo presidente dichiarava chiusa l'assemblea, non senza prima aver calorosamente ringraziato gli intervenuti e averli invitati a voler fare opera di propaganda e di persuasione per il maggior e continuo sviluppo della nostra istituzione.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Siamo tre fratelli e tre sorelle. Possediamo dei fondi e abbiamo una identica interessenza nei medesimi. Ora siamo venuti alla determinazione di vendere: senonché uno dei fratelli si oppone. E dire che potremmo fare un ottimo affare. Noi che siamo in maggioranza non possiamo obbligare il fratello opponente a firmare la vendita ed a avere la sua parte?

R. — Il Codice civile afferma chiaramente che nessuno è tenuto a rimanere nella indivisione. Quindi nel Vostro caso vi è una sola via: quella di farsi attori avanti la Pretura convenendo in causa il fratello che si oppone. Si dovrà cioè iniziare una causa di divisione, chiedere la nomina di un notaio divisore e in seguito procedere alla alienazione mediante licitazione.

* * *

D. — L'altro ieri ho steso un contratto di affitto per la durata di 10 anni: prezzo annuo Fr. 500.—. Entro quanto tempo debbo mandarlo a Bellinzona per il bollo?

R. — Il contratto va mandato all'Ufficio Cantonale del bollo in Bellinzona per l'applicazione del bollo proporzionale entro 30 giorni dalla data. Fino al 1958 il termine era di 10 giorni: poi è intervenuta una modifica legislativa che ha stabilito un termine superiore e cioè di un msee.

* * *

D. — Sono un piccolo contadino di montagna. In questi ultimi anni ho avuto

molti guai a dipendenza di malattie in famiglia. Vorrei ora acquistare due bovine. Ma non ho i soldi. E' vero che posso chiedere un prestito a Bellinzona? Non so però dove indirizzarmi.

R. — Faccia una domanda scritta alla Comag, Azione di aiuto ai contadini, Bellinzona. Se le cose stanno veramente come da Lei dette, potrà ottenere il prestito senza interessi. Sarà naturalmente iscritto il pegno sul bestiame.

* * *

D. — Credito da una persona Fr. 3000.— tremila. Ho in mie mani un riconoscimento di debito che porta la data del 20 gennaio 1955. Gli interessi mi sono stati pagati per due anni e poi più nulla a malgrado varie diffide. Il riconoscimento è un semplice foglio, non in carta da bollo. E' valevole? Come debbo fare per incassare i miei soldi?

R. — Il documento da Lei succintamente descritto è valido anche se mancante del bollo proporzionale.

L'unico rischio che corre è quello di prendere una multa (sanatoria) nel caso in cui Ella dovesse essere costretta di portare la pratica davanti al Giudice.

Ma non anticipiamo. Mandi un precetto esecutivo. Se l'interessato non fa opposizione, Ella potrà chiedere la prosecuzione degli atti presso l'Ufficio Esecuzione e Fallimenti. Qualora invece venisse interposta opposizione, allora si dovrà chiedere il rigetto provvisorio presso la Pretura.

Avv. Emilio Induni.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1959

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1959

1058 Caisses Raiffeisen

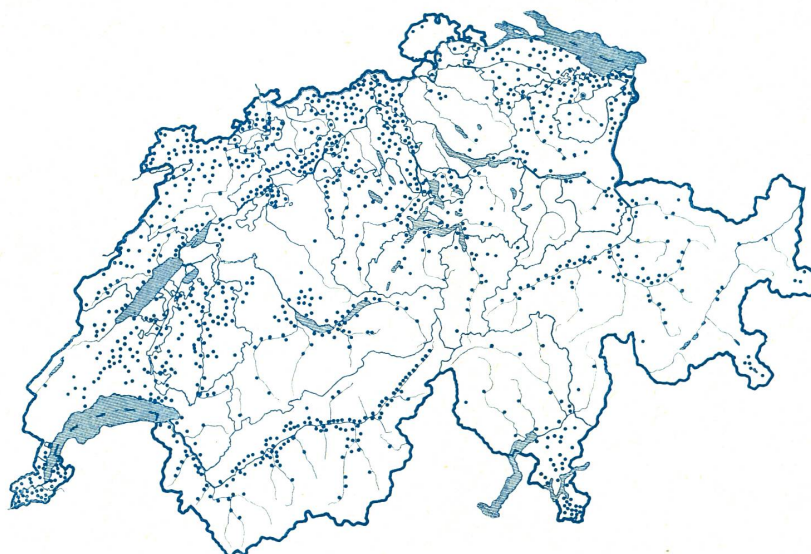
dont

327 en Suisse romande

620 en Suisse alémanique

70 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Sommes du bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	534	1 787	4 533	220	5 707	8 628
Appenzell R.-I.	3	250	1 622	3,919	151	4 605	8 024
Argovie	96	13 340	69 509	144 796	10 358	218 360	379 462
Bâle-Campagne	14	2 922	11 527	26 715	1 657	43 440	105 572
Berne	143	13 498	49 457	113 572	5 492	149 534	252 407
Fribourg	71	7 632	39 908	77 379	5 271	110 594	189 984
Genève	35	2 418	6 433	18 059	1 247	33 568	110 178
Glaris	1	177	883	2 327	85	2 656	2 591
Grisons	86	6 279	21 789	34 114	2 469	69 747	150 902
Lucerne	45	5 466	37 201	56 023	3 122	76 703	242 641
Neuchâtel	30	2 577	10 472	19 451	1 054	29 910	54 351
Nidwald	5	541	4 366	7 392	416	8 747	14 330
Obwald	4	490	2 601	5 116	293	7 194	10 332
Saint-Gall	83	16 895	100 511	218 049	17 614	350 768	940 602
Schaffhouse	3	394	2 026	4 043	319	6 879	8 672
Schwyz	14	2 434	14 912	24 176	1 424	33 309	56 635
Soleure	73	11 154	60 860	128 223	8 934	185 950	279 903
Tessin	63	3 609	255	348	428	31 184	60 394
Thurgovie	46	6 986	33 776	80 752	8 349	169 532	449 325
Uri	17	1 630	7 592	13 088	690	16 339	24 520
Valais	126	14 652	40 400	92 200	5 537	143 627	245 458
Vaud	75	6 788	22 702	48 512	4 285	76 667	170 110
Zoug	12	1 667	7 502	14 029	583	20 335	54 580
Zurich	10	814	3 887	7 848	706	15 099	32 579
1959	1 058	123 147	551 978	1 144 664	80 704	1 810 454	3 852 180
1958	1 051	120 075	533 902	1 040 998	75 758	1 680 396	3 449 919
Augmentation en 1959	7	3 072	18 076	103 666	4 946	130 058	402 261

Régie des annonces: Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm.: 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires): 3 fr. 50. Abonnements facultatifs: 3 francs. Abonnements privés: 5 francs.